

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission de gestion (COGE) du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains est constituée comme suit :

Membres : Mmes Cécile PLAGELLAT, Lorena SHEU, Céline EHRWEIN, Maude EHRBAR, Mireille BANDERET, Apolline CARRARD, Claude-Anne JAQUIER et M. Kevin DELAY

Suppléant e.s : Mmes Mathilde MARENDAZ, Claire-Lise MAJOLA et MM. Stéphane BALET, Pierre-Henri MEYSTRE, Ruben RAMCHURN

En cours d'année, Monsieur Stéphane BALET a été remplacé par Madame Pascale FISCHER et Mathilde MARENDAZ, par Monsieur Loann GAILLLARD
Mme Claude-Anne JAQUIER a été élue présidente et Mme Céline EHRWEIN, vice-présidente pour l'année 2023-2024. Madame Céline ZELLWEGER a assumé la tâche de secrétariat, sur délégation du Bureau du Conseil communal jusqu'au 31 décembre 2023, date à laquelle elle a donné sa démission.

La COGE s'est réunie aux dates suivantes, en plénière les :

- 29 août, 27 septembre, 10 novembre 2023 et les 27 février, 27 mars 2024.

En outre, des sous-groupes de la COGE ont effectué des visites de services afin d'aborder des thématiques particulières aux dates suivantes :

- 22 septembre, 29 septembre 2023 et 30 janvier 2024.

La Commission a évalué la gestion de la Municipalité en étudiant en profondeur plusieurs questions et sujets ciblés. Elle a décidé de visiter en sous-groupes, certaines filières. La COGE remercie les différents membres de la Municipalité, les chef-fe-s de services et de filières et employé-e-s communaux pour leur accueil et leur disponibilité lors des entretiens et visites, ainsi que les personnes qui se sont mises à disposition pour l'organisation de ces dernières. Elle remercie également le secrétariat du Conseil communal, le service informatique et enfin les concierges.

Table des matières

I. PREAMBULE	3
II. REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX OBSERVATIONS ET AUX VŒUX 2022 DE LA COMMISSION DE GESTION	4
II.1. SUIVI DES OBSERVATIONS	4
1.1. JECOS	4
1.2. SERVICE DE LA MOBILITE	5
1.3. SERVICE DES BATIMENTS	5
II.2. SUIVI DES VŒUX	6
2.1. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, SERVICES DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE	6
2.2. SERVICE DES BATIMENTS	7
2.3. SERVICE DE LA CULTURE	8
2.4. JECOS	9
2.5. SERVICE DE LA SECURITE PUBLIQUE	10
III. VISITES ET EXAMENS DE LA GESTION 2023 PAR LA COGE.....	11
III.1. SERVICE DES BATIMENTS	11
1.1. TOUR D'HORIZON DES GRANDS PROJETS	11
1.2. PARKING DE LA PLACE D'ARMES	13
1.3. SPORTS 5	19
1.4. AMENAGEMENT DE LA PLAGE	21
III.2. SERVICE DES BATIMENTS	22
2.1. FILIERE DURABILITE	23
2.2. DEMARCHES PARTICIPATIVES	23
III.3. SERVICE DE L'URBANISME	29
3.1. UN ESPACE PUBLIC A CINQ MINUTES	29
3.2. COURS D'ECOLE	35
3.3. HOPP-LA	36
IV. CONCLUSION	37
V. RESUME DES OBSERVATIONS ET DES VŒUX 2023	38

I. PREAMBULE

La COGE souhaite ici rappeler dans quel état d'esprit elle a travaillé cette dernière année. Selon les principes émis par le guide des commissions de surveillance, édité par le Service des communes de l'État de Vaud, la COGE s'est efforcée de travailler dans un esprit constructif et sans parti pris. En effet, « l'objectif premier des commissions de surveillance est de détecter d'éventuels insuffisances ou dysfonctionnements dans la gestion opérée par la Municipalité. Pour ce faire, elles doivent suivre de manière soutenue et approfondie l'action de la Municipalité et de son administration. Le but n'est pas de mettre ces dernières en accusation, mais d'engager un dialogue avec la Municipalité afin d'identifier les domaines où une intervention est nécessaire pour régler certains problèmes. C'est grâce à l'action des commissions de surveillance que pourra se mettre en place un processus d'apprentissage mutuel qui doit permettre d'éviter la répétition d'erreurs et de favoriser une gestion plus rigoureuse dans le futur ».

En 2023, la Présidente et la Vice-présidente de la COGE ont rencontré Monsieur le Syndic, Pierre Dessemontet et Monsieur Zürcher. Nous avons convenu que, comme l'année précédente, le rapport de gestion de la Municipalité serait fourni aux membres de la COGE, au début février 2024. Cette manière de faire a permis de très bien fonctionner. La COGE a eu le temps de mettre en parallèle ce qu'elle a constaté dans les visites des services, les discussions avec la Municipalité et le rapport de gestion, établi par les services communaux. Cela a évité ainsi de poser des questions supplémentaires, alors que les réponses figuraient dans le rapport de gestion de la Municipalité.

La COGE souhaite relever la qualité des réponses apportées à ses questions et observations et remercie la Municipalité ainsi que ses services.

Afin de pouvoir travailler dans de bonnes conditions et dans un climat agréable, la COGE a communiqué en amont l'agenda de ses rencontres à la Municipalité et a veillé à lui proposer à chaque fois diverses dates. La Commission de gestion a rencontré, à plusieurs reprises des difficultés pour s'adapter aux disponibilités de la Municipalité. La COGE tient à rappeler que c'est à la Municipalité de se mettre à disposition de la COGE et non l'inverse.

Rapport de gestion de la Municipalité

La Municipalité a souvent fait remarquer à la COGE qu'elle posait des questions qui sortaient de son domaine de compétence en s'intéressant à la gestion d'entités non communales. La COGE constate qu'à plusieurs reprises le rapport de gestion de la Municipalité ne fait pas de distinction claire entre les entités communales et les associations, fondations subventionnées par la Commune d'Yverdon-les-Bains.

Vœu 1.2023 : La COGE invite la Municipalité à différencier clairement, dans son rapport de gestion les entités communales pures des associations et fondations subventionnées par la Commune d'Yverdon-les-Bains, ainsi que des associations intercommunales.

La COGE constate en outre que le rapport de gestion de la Municipalité contient des informations non contextualisées et incompréhensibles sans connaissances spécialisées (par exemple : Analyses 2022 p. 236 du rapport de gestion 2022).

Vœu 2.2023 : La COGE invite la Municipalité à vulgariser son rapport.

II. REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX OBSERVATIONS ET AUX VŒUX 2022 DE LA COMMISSION DE GESTION

II.1. SUIVI DES OBSERVATIONS

1.1. JECOS

Office du logement

Observation 6.1 (2022) : La COGE invite la Municipalité à effectuer par les services de la Commune, d'ici la fin 2023, une enquête de satisfaction auprès des différents partenaires de l'office du logement (préposée de l'office du logement, gestionnaire de dossiers, Chefs de service des bâtiments, responsable du secteur logement, régies immobilières, bénéficiaires, etc...) afin de pouvoir tirer un bilan du nouveau mode de fonctionnement.

Réponse de la Municipalité, refusée par le Conseil communal, le 1er juin 2023

La Municipalité prend bonne note de cette proposition, mais relève que l'équipe en charge du secteur du logement au sein du Service JECOS est au complet seulement depuis ce mois de mai 2023, avec l'arrivée d'une gestionnaire de dossiers. De plus, la responsable du secteur logement bénéficiera d'un congé maternité entre septembre 2023 et janvier 2024. Une enquête de satisfaction devrait permettre d'évaluer de manière pérenne le fonctionnement du secteur du logement, une fois celui-ci consolidé suite aux modifications importantes intervenues dans son organisation. Afin de garantir un maximum de crédit à la démarche, il est important qu'une telle évaluation soit réalisée par un mandataire externe. Au vu des considérations qui précèdent, l'évaluation pourrait être menée durant le deuxième trimestre de 2024. Un montant adéquat sera prévu à cet effet dans le budget 2024.

Nouvelle réponse figurant dans le rapport de la Municipalité au Conseil communal

La Municipalité est toujours d'avis qu'une évaluation externe sera nécessaire afin d'évaluer la nouvelle organisation de l'office du logement. Il apparaît en effet peu judicieux de confier cette tâche au service, qui se retrouverait à juger lui-même de la qualité des démarches entreprises. Par ailleurs, la réorganisation de l'office du logement est encore en cours et l'étude mandatée pour mettre sur pied une politique communale du logement devrait, selon le planning prévu, se terminer dans le deuxième semestre de 2024. Les recommandations de cette étude auront des conséquences sur les règlements communaux en matière de logement à loyer modéré (LLM) et la création d'un règlement sur les logements à loyer abordable (LLA). Il apparaît ainsi important pour la Municipalité d'attendre que ce travail soit réalisé avant de lancer une évaluation externe de l'office du logement, incluant une enquête de satisfaction auprès des différents partenaires. Une telle démarche est prévue pour 2026.

Remarque de la COGE

La COGE comprend qu'il faille attendre la mise en place de l'organisation de l'office avant de pouvoir effectuer une quelconque évaluation. Cependant, elle estime qu'il n'est pas indispensable d'attendre la création et les mises à jour des règlements pour approcher les partenaires directs afin d'évaluer leur satisfaction et mettre en place les

ajustements nécessaires à court terme. La COGE n'est pas satisfaite de la réponse de la Municipalité et formule une nouvelle observation.

Observation 1.2023 : La COGE invite la Municipalité à entreprendre une enquête de satisfaction auprès des partenaires directs de l'office du logement d'ici fin 2024.

1.2. SERVICE DE LA MOBILITE

Observation 8.2.1 (2022) : La COGE invite la Municipalité à mettre en lien la SIC, le COSY et la Police du commerce afin de résoudre les problèmes que peuvent rencontrer les personnes à mobilité réduite, à la Rue du Lac (obstacles sur les trottoirs, difficultés pour y accéder).

Réponse de la Municipalité refusée par le Conseil communal, le 1er juin 2023

La Municipalité relève en préambule que la Police du commerce relève du Service de la sécurité publique, et non du Service de la mobilité. Par son Service de la sécurité publique (SSP), elle rappelle au demeurant régulièrement aux commerçants leurs devoirs en la matière. En l'état, sans procéder à des travaux de mise à niveau de la chaussée en supprimant ou abaissant les trottoirs, seule l'interdiction des dispositifs de réclame permettrait une résolution durable de cette situation. Une telle interdiction serait toutefois préjudiciable aux commerçants. La Municipalité est toutefois prête à étudier cette question de manière approfondie, aux fins de trouver une solution tenant compte de tous les intérêts en jeu.

Nouvelle réponse figurant dans le rapport de la Municipalité au Conseil communal

La Municipalité a pris note du fait que le Conseil communal a refusé à plusieurs reprises les réponses proposées à cet effet. Elle procédera dans le sens demandé.

Remarque de la COGE

La COGE remercie la Municipalité pour sa réponse. Elle restera attentive aux démarches entreprises.

1.3. SERVICE DES BATIMENTS

Vandalisme, déprédations et vols dans l'enceinte des bâtiments scolaires

Observation 3.1.4 (2022) : La COGE Invite la Municipalité à contacter le préfet afin qu'il prenne position, quant au projet de mise en conformité du système de vidéo-surveillance, d'ici la rentrée scolaire prochaine.

Réponse de la Municipalité, refusée par le Conseil communal, le 1er juin 2023

La Municipalité a relancé à différentes reprises le Préfet à ce sujet, malheureusement sans obtenir de réponse sur le fond jusqu'ici. Elle s'attend néanmoins, de manière raisonnable, à obtenir prochainement les autorisations nécessaires, au moins pour les bâtiments considérés.

Nouvelle réponse figurant dans le rapport de la Municipalité au Conseil communal

Une séance relative aux demandes de régularisation des installations de vidéosurveillance a eu lieu avec le Préfet courant 2023, lors de laquelle les obstacles

principaux ont pu être clairement définis et discutés. La procédure de régularisation se poursuit.

Remarque de la COGE

La COGE remercie la Municipalité pour sa réponse. Elle regrette toutefois le temps pris pour obtenir la régularisation et la mise en route des installations.

II.2. SUIVI DES VŒUX

2.1. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, SERVICES DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE

ADNV

Vœu 1.1 (2022) : La Municipalité est invitée à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de rendre transparent l'ensemble des montants annuels alloués par la commune d'Yverdon au tourisme et au développement économique, en veillant à rendre visibles la hauteur de ces montants, leur origine et leur affectation.

La Municipalité relève que sur la base du nouveau plan comptable harmonisé, le financement de l'ADNV au budget 2024 est assuré par le compte 01200.3636.16 « Promotion économique » à l'aide de cotisations en francs par habitant·e (de CHF 6.- par habitant·e) et basé sur les recettes fiscales de la Commune pour un total de CHF 311'200.-. En complément, le produit de la taxe de séjour de CHF 130'000.- (compte 14000.3611.01) sera rétrocédé à l'ADNV à hauteur de 50%, dès 2024, par toutes les communes qui la perçoivent, contre 97% jusqu'à fin 2023.

Le financement des activités touristiques est imputé au compte 84000.3636.00 Subventions au Tourisme pour un total de CHF 522'420.- comprenant la cotisation de base de CHF 1.20 par habitant·e pour la commission tourisme et la cotisation complémentaire des sept communes « chefs-lieux touristiques », soit Grandson, Orbe, Romainmôtier, Sainte-Croix, Vallorbe, Yverdon-les-Bains et Yvonand à raison de CHF 16.10 (contre CHF 12.80 en 2023) par habitant·e.

Vœu 1.2 (2022) : La Municipalité est invitée à œuvrer avec diligence pour faire avancer la réforme de l'ADNV et clarifier les relations contractuelles entre la Ville et cette dernière

Une vaste réforme des structures touristiques de l'ADNV a eu lieu en 2023, sur la base de conventions revisitées avec les communes membres (voir réponse au vœu 1.1. ci-dessus). La Ville veillera à ce que les efforts déployés se traduisent concrètement sur le terrain à partir de 2024. Par ailleurs, la Ville prévoit de renforcer en 2024 ses ressources internes dans le domaine du tourisme, ce qui renforcera également les possibilités de collaborations concrètes avec l'ADNV.

Vœu 1.3 (2022) : La Municipalité est invitée à mettre en œuvre des critères pour mesurer et évaluer les missions qu'elle confie à l'ADNV et s'assurer de la bonne réalisation de ces dernières.

La Municipalité entend ce vœu et en partage les objectifs sur le principe ; elle y donnera suite de manière pragmatique. Dans le cadre de ses relations avec l'ADNV et en particulier de sa représentation au comité exécutif (COMEX) de l'ADNV, la

Municipalité veillera en particulier à ce que ses demandes soient relayées et ses besoins entendus, avec des résultats concrets sur le terrain, sans forcément créer des outils de monitoring serré, qui seraient consommateurs de ressources.

Remarque de la COGE

La COGE remercie la Municipalité pour ses réponses. Elle se réjouit de voir que les choses se clarifient. Cependant, ni le rapport de gestion de la Municipalité ni le budget 2024 ne rendent compte de manière claire et pragmatique de l'affectation des différents montants alloués à l'ADNV.

Vœu 3.2023 : La COGE invite la Municipalité à rendre compte dans ses prochains rapports de gestion de manière claire et pragmatique des montants alloués à l'ADNV.

2.2. SERVICE DES BATIMENTS

Parc immobilier

Vœu 3.1.1 (2022) : La COGE invite la Municipalité à réévaluer le budget de fonctionnement de la filière immobilière afin d'assurer un entretien adéquat du parc immobilier.

Au vu de la situation budgétaire actuelle, ce budget n'a malheureusement pas pu être augmenté. La stratégie de la Municipalité se fonde principalement sur une future augmentation des dépenses d'investissement pour assurer l'entretien de ce parc. Plusieurs demandes de crédit seront adressées au Conseil communal ces prochains mois.

Remarque de la COGE

La COGE remercie la Municipalité pour sa réponse.

Partenariats public-privé

Vœu 3.1.2 (2022) : La COGE invite la Municipalité à développer les partenariats public-privé, permettant ainsi la réalisation de projets plus ambitieux, en veillant à ce que les intérêts de la Ville soient sauvegardés.

La question porte spécifiquement sur la rénovation de bâtiments communaux. Une forme de partenariat a été mise en œuvre au stade municipal, dont une part des travaux ainsi que l'exploitation d'une fraction du bâtiment ont été confiés à un tiers. Le projet mis initialement à l'enquête sur le site de Sports 5 reposait lui aussi sur certains principes de partenariat public-privé (PPP). Il existe en outre un partenariat entre la Ville et la société Y-Solaire SA pour l'équipement en panneaux photovoltaïques de certains toits des bâtiments de la Ville, dont le collège du Cheminet et celui des Isles. Dans le cas spécifique de l'entretien des bâtiments, la Municipalité examine au cas par cas l'opportunité d'un PPP. Il n'est donc pas impossible que des partenariats futurs se développent, par exemple dans le domaine des infrastructures sportives ou culturelles.

Remarque de la COGE

La COGE remercie la Municipalité pour sa réponse.

Surabondance des déchets

Vœu 3.1.5 (2022) : La COGE invite la Municipalité à créer une synergie entre le JECOS, le Service des bâtiments, le Service des travaux, le Service de la durabilité et les écoles en vue de trouver une solution efficace et durable au problème de la surabondance des déchets, liée certainement au mode de consommation.

La surabondance de déchets et le littering sont des préoccupations de la Municipalité. Le Service des travaux et environnement (STE) a mené plusieurs campagnes sur le sujet et les élèves sont sensibilisés à la question dans les classes. Il est à relever que c'est bien souvent hors périodes scolaires que ce phénomène est le plus prononcé. Hélas, une solution efficace et durable sera certainement difficile à trouver.

Remarque de la COGE

Au regard de la réponse, la COGE s'interroge sur les synergies trouvées pour pallier ce problème de littering.

Observation 2.2023 : La COGE invite la Municipalité à poursuivre les efforts pour trouver une solution durable à ce problème en veillant à ce que les services travaillent de concert.

2.3. SERVICE DE LA CULTURE

Subventionnement Maison d'Ailleurs

Vœu 4.1.3 (2022) : La COGE invite la Municipalité à agir avec célérité pour mettre en place une convention actualisée définissant clairement les relations de subventionnement entre la Ville et le MdA, ainsi que pour réviser les statuts de l'Association avec pour conséquence une diminution des membres nommés par la Municipalité au sein du conseil de fondation.

La convention en question est en cours de finalisation entre le Service de la culture et le conseil de fondation. Elle devrait pouvoir être soumise à la Municipalité et signée dans le courant du 1er trimestre 2024.

S'agissant de la révision des statuts, celle-ci relève des compétences de la fondation, et non de la Municipalité. Il est néanmoins à noter que ce point faisait partie des recommandations issues de l'audit mené conjointement par la Municipalité et la Fondation de la Maison d'Ailleurs, et que cette dernière s'est engagée à les mettre en œuvre au plus vite. Afin d'en assurer le suivi, un comité de liaison entre le Service de la culture et la fondation est créé.

Remarque de la COGE

La COGE se réjouit de voir que la convention est en cours de finalisation. Par contre, elle regrette que les statuts ne soient toujours pas finalisés et que les membres nommés par la Municipalité soient encore surreprésentés au conseil de fondation de la Maison d'Ailleurs.

Observation 3.2023 : La COGE invite la Municipalité à se positionner clairement pour aboutir à une diminution des membres nommés par la Municipalité au sein du conseil de fondation de la Maison d'Ailleurs.

Convention Musée d'Yverdon et Région

Vœu 4.3.1 (2022) : La COGE invite la Municipalité, suite à l'arrivée du nouveau directeur et du lancement de la nouvelle stratégie, à réviser la convention entre la Commune et la fondation.

La convention en question est en cours de finalisation entre le SCU et le Conseil de Fondation. Elle devrait être signée par la Municipalité dans le courant du 1er trimestre 2024.

Remarque de la COGE

La COGE remercie la Municipalité pour sa réponse.

Coordination des événements culturels

Vœu 4.3.2 (2022) : La COGE invite la Municipalité à veiller à la coordination (location de salles, agendas, utilisation des infrastructures, etc... synergie des événements culturels et sportifs) afin d'assurer la cohérence et d'éviter certains désagréments et incompatibilités.

La commission événementielle, regroupant l'ensemble des services concernés par les manifestations ayant lieu sur le territoire communal, travaille activement à la coordination et au bon déroulement des différentes manifestations. De nouveaux outils de coordination ont été mis en place d'entente entre les services, notamment un agenda communal centralisé entre les différents services.

De même, le Service de la culture travaille de son côté à une meilleure valorisation des manifestations ayant lieu dans les salles communales mises en location à travers une communication et un suivi organisationnel accru.

Ces différentes mesures permettront, à terme, d'améliorer la cohérence entre les différents événements.

Remarque de la COGE

La COGE remercie la Municipalité pour sa réponse.

2.4. JECOS

Check Point

Vœu 5.2.1 (2022) : La COGE invite la Municipalité à impliquer le personnel dans le projet des nouveaux locaux et veiller à leur accessibilité aux personnes en situation de handicap.

La Municipalité a validé la transformation des tribunes de l'hippodrome en nouveau centre d'accueil pour les jeunes en remplacement du Check Point et des autres locaux situés aux anciennes casernes. Le projet est en cours d'élaboration selon un mandat d'études parallèles. Le Service JECOS est partie prenante de cette réflexion et il va de soi que l'accessibilité aux personnes en situation de handicap sera prise en compte. L'ouverture de cette nouvelle structure est prévue dans le courant de 2026.

Remarque de la COGE

La COGE remercie la Municipalité pour sa réponse.

Vœu 5.2.2 (2022) : La COGE invite la Municipalité à soutenir les efforts de l'équipe du Check Point à rendre la structure plus attractive pour les jeunes filles et encourager toute décision allant dans ce sens.

En 2023, 2380 jeunes ont été accueilli-e-s durant les 107 ouvertures, soit une moyenne de 23 jeunes par accueil. Cette fréquentation tend à se rapprocher de son niveau « avant Covid », de même que le taux de participation des filles qui avoisine les 25%. Le ratio pour la tranche d'âge des moins de 16 ans (50.38%) et des plus de 16 ans (49.62%) est équilibré. Cette situation n'est certes pas satisfaisante, mais les locaux actuels ne permettent pas de réserver plus de locaux spécifiquement dédiés aux filles. Ce point sera pris en compte avec les nouveaux locaux en faveur de la jeunesse aux anciennes tribunes de l'hippodrome (voir réponse au vœu 5.2.1 ci-dessus).

Par ailleurs, la Municipalité va prochainement valider sa politique communale en faveur de la jeunesse, dont la participation des filles aux activités de la Commune est un des axes prioritaires.

Remarque de la COGE

La COGE remercie la Municipalité pour sa réponse.

2.5. SERVICE DE LA SECURITE PUBLIQUE

Contrôle des habitant-e-s

Vœu 6.4 (2022) : La COGE invite la Municipalité à améliorer la convivialité et la compréhension des outils du Contrôle des habitant-e-s (calendrier de rendez-vous, agenda).

La Municipalité est sensible à la qualité d'accueil des habitants, et en particulier des primo-arrivants. A cet égard, le Contrôle des habitant-e-s fait effectivement le constat que l'outil actuel de prise de rendez-vous est perfectible, et il explore des pistes d'amélioration. En attendant un outil plus performant, les personnes qui rencontrent des difficultés peuvent atteindre le personnel par téléphone pour fixer les rendez-vous immédiatement. L'accès téléphonique est largement ouvert et favorise un échange clair et dirigé de la population. En parallèle, le Contrôle des habitant-e-s mettra en œuvre les améliorations suivantes :

- Proposer un affichage aux guichets de la Ville comprenant les modalités d'accès et un plan, notamment à l'Hôtel de Ville, où beaucoup de personnes se dirigent spontanément ;
- Communiquer davantage sur les modalités d'accès par le biais de canaux usuels de la Commune, réseaux sociaux, Rive Sud ;
- Soumettre une marche à suivre détaillée aux partenaires et aux guichets de la Ville quant aux modalités d'accès.

Remarque de la COGE

La COGE remercie la Municipalité pour sa réponse.

Porte du guichet

Vœu 6.5 (2022) : La COGE invite la Municipalité à améliorer le visuel de la porte du guichet afin de la rendre plus conviviale.

Des travaux concernant les locaux d'accueil du Contrôle des habitant-e-s sont en cours d'étude, notamment pour en améliorer l'accès, la convivialité et la confidentialité ; dans l'attente de la validation du projet dans son ensemble, des améliorations intermédiaires ont eu et auront encore lieu, à savoir :

- changement du totem lumineux extérieur, effectué en 2023 : les retours sont positifs à ce sujet ;
- retrait de la sonnette d'accès lors des plages dédiées aux rendez-vous, permettant ainsi aux utilisateurs d'accéder sans attente à l'espace d'accueil ;
- étude d'un visuel sur la façade plus attractif en lien avec la brochure d'accueil à Yverdon-les-Bains élaboré par les soins de la Filière Communication du Secrétariat général. On envisage l'affichage d'un plan des principaux guichets de la Ville en rapport avec l'activité du Contrôle des habitant-e-s :
 - SSP : guichet police et visuel sur l'action STOP violence / harcèlement ;
 - JECOS : accueil parascolaire, migr'info ;
 - Secrétariat général / Greffe : naturalisations.

et comprenant également des informations sur les partenaires les plus régulièrement sollicités soit l'Agence d'assurances sociales (Oasis), le Centre social régional (CSR), l'office régional de placement (ORP), l'état civil ainsi que le Service cantonal de la population (SPOP).

Remarque de la COGE

La COGE remercie la Municipalité pour sa réponse.

III. VISITES ET EXAMENS DE LA GESTION 2023 PAR LA COGE

III.1. SERVICE DES BATIMENTS

1.1. TOUR D'HORIZON DES GRANDS PROJETS

Le 29 septembre 2023, la Commission de gestion a rencontré une délégation municipale, emmenée par Monsieur François ARMADA. Le service était représenté par : Monsieur CZAKA, chef de service et Monsieur CORBAZ, chef de filière « Grands projets ».

L'objectif était de faire un tour d'horizon des grands projets. Dans ce cadre, elle a visité le site de « Sports 5 » et parlé du Parking.

Représentants de la commission de gestion :

Mmes Claude-Anne JAQUIER, présidente – Cécile PLAGELLAT, secrétaire – Céline EHRWEIN, secrétaire – Apolline CARRARD – Mathilde MARENDAZ – Lorena SHEU – Mireille BANDERET

a) Filière

Pour le projet du Parking de la Place d'ARMES, une filière dépend du Service des Bâtiments. Ce dernier représente le maître de l'ouvrage, fixant les règles et le cadre. Cette filière a pour but de renseigner le pouvoir politique sur la stratégie notamment. Dans d'autres projets, un autre service peut avoir le lead. Si on prend l'exemple de « Coteau Est », le Service de l'urbanisme sera responsable pour le plan d'affectation et le Service des travaux pour les réseaux.

La norme SIA 101 fait office de référence pour implémenter.

b) Les quatre phases-clés d'un projet

1. Initialisation qui doit regrouper onze prérequis et qui donne la trame des préavis présentés au Conseil communal.
 - Organigramme
 - Programme
 - Organisation
 - Temporalité/phasage
 - Terrain/affectation
 - Evaluation des risques/opportunités
 - Partenariat
 - Impact mobilité/environnement
 - Capacité financière
 - Rapport de synthèse
 - Crédit d'études
2. Plan d'affectation
3. Développement
4. Réalisation

De cet outil va découler la mise en place d'un organigramme définissant les fonctions de chacun.

Le COPIL, formé de chefs de service, responsables techniques et de filière, certains municipaux. Ce comité de pilotage traite plutôt de la stratégie et gère les différends. En cas de désaccords non résolus, il revient à la Municipalité de prendre position ;
Cellule de coordination composée des chefs de service et de filière ;
Consultation interne (GT) à laquelle participent tous les chefs de service ;
Médiateur qui assure le lien avec les riverains ;
Mesures d'accompagnement regroupant toutes les personnes nécessaires à l'encadrement du projet (communication, mobilité, police, délégué à l'économie, commerçants) ;
Groupe de travail qui se rencontre lors d'une réunion bimensuelle. Comme le projet de parking comporte trois projets en un. L'aménagement de surface est emmené par le service de l'urbanisme. Le parking souterrain est sous la houlette du Service du SPPA et les réseaux dépendent du Service des travaux.
Ce grand projet nécessite de faire appel à un certain nombre d'experts externes qui vont s'occuper de procéder au relevé des bâtiments de la Rue des Remparts, effectuer des sondages archéologiques et des tests de pollution par exemple.

c) Outils informatiques à disposition pour la gestion et la coordination de ces différents grands projets

Wedo : cet outil a été utilisé jusqu'à la fin de l'année 2022. Sa fonction transversale mettait à disposition des intervenants une feuille de route, comportant un calendrier assorti d'un échéancier. Depuis 2023, un nouveau logiciel, utilisé également par le Greffe est à disposition : eSéance. Univers qui fournit un tableau de bord regroupant les utilisateurs, les tâches à effectuer et les jalons.

MAPNVPlate-forme cartographique : tous les chantiers sont cartographiés et coordonnés par une plate-forme inter-services (PTI), regroupant les services de la mobilité, BAT, SEY, SSP, STE et URB.

Mindview : l'utilisation de cet outil est propre au service des Bâtiments. Il permet la mise en place de graphiques de suivi de projet.

1.2. PARKING DE LA PLACE D'ARMES

Dans ce chapitre, la Commission de gestion va faire un état des lieux du projet tel que présenté, avant de le mettre en parallèle avec les remarques de la Direction générale du territoire et du logement – DGTL produit le 15 juin 2021

a) Petit lexique des abréviations

CAPPA : Collectif Aménagement Parking Place d'Armes
CIPE : Commission Interdépartementale pour la Protection de l'Environnement
DDP : Droit Distinct et Permanent
DGE : Direction Générale de l'Environnement
DGE-ARC : Direction Générale de l'Environnement - Division Air, climat et Risques technologiques
DGMR : Direction Générale de la Mobilité et des Routes
DGMR-P: Direction Générale de la Mobilité et des Routes – Division Planification
DGTL : Direction Générale du Territoire et du Logement
EIE : étude d'impact sur l'environnement
ICFF : Installations Commerciales à Forte Fréquentation
KBOB : Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics en Suisse
LAT : Loi fédérale aménagement du territoire
LATC Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions
LRou : Loi sur les Routes
MEP : Mandat d'Etude Parallèle
OAT : ordonnance sur l'aménagement du territoire
OEIE : Ordonnance sur l'Etude d'Impact sur l'Environnement
PA : plan d'affectation
PCir : Plan directeur des Circulations (communal)
PDCn : Plan directeur cantonal
PPP : Partenariat Public Privé
RIE : rapport d'impact sur l'environnement

La procédure d'affectation est régie par la LATC

b) Historique

La Place d'Armes a fait l'objet de nombreux projets d'aménagements depuis une soixantaine d'années.

Le 7 mars 2019, le PR18.26PR, avec amendements aux articles 2 et 3 est accepté par le Conseil communal.

Il concerne une demande de cession de droit distinct et permanent (DDP) à la Place d'Armes, à la rue des Remparts et à l'avenue de la Gare en vue de la réalisation d'un parking souterrain de 1000 places en partenariat public – privé (PPP) et une demande de crédit d'investissement de CHF 15'900'000.- pour financer la part communale des frais liés à la réalisation du parking souterrain et une demande de crédit d'étude complémentaire de CHF 350'000.- pour financer le dépassement attendu du crédit d'étude de CHF 2'000'000.- accordé le 6 septembre 2012 par le Conseil communal (PR12.13PR) et une demande d'octroi à la société Parking Place d'Armes SA d'une

garantie de chiffre annuel d'affaires de CHF 2'500'000.-, par un versement d'un montant maximum de CHF 150'000.- par an pendant dix ans.

A cette occasion un accord se concluait entre le PLR et le PS. Ces derniers acceptaient de soutenir ce projet de la droite et en contrepartie, le PLR soutiendrait des investissements futurs destinés à l'accueil de jour des enfants.

Dans le cadre de cet accord, „les deux formations ont convenu de principes sur lesquels la Municipalité s'est engagée :

- L'enveloppe prévue dans le plan des investissements pour l'aménagement en surface de la Place d'Armes ne sera pas touchée ou réduite en fonction d'éventuels aléas du chantier du parking ;
- Les trajets piétonniers entre le Parking et le Centre-Ville seront soignés afin de garantir des cheminements les plus attractifs possibles et de la fluidité, grâce notamment à des mesures de modération du trafic. Il s'agira de garantir la vocation piétonne de cette zone en toute sécurité ;
- Une démarche participative sera lancée sur le redéploiement des places de stationnement en surface, qui intégrera riverains et commerçants.“

En 2021, le Canton donne un préavis défavorable au projet adopté par le Conseil communal et qui prévoyait 1000 places de parc, soit au plan d'affectation de la Place d'Armes. Le Canton a fourni un rapport détaillé, avec une liste des thématiques conformes, non-conformes ou à adapter. Des demandes et recommandations émanant des services cantonaux concernés (DGMR-P, DGE-ARC, CIPE notamment) figurent dans le rapport, afin de rendre toutes les thématiques conformes. Tous ces points peuvent être corrigés, comme il est écrit dans le rapport du Canton, en page 3. En novembre 2022, les quatre municipaux de la majorité rose-verte ont présenté un projet redimensionné du Parking, comptant 430 places pour les voitures, 160 pour les motos et 1000 pour les vélos.

En mai 2023, une association citoyenne, le collectif Aménagement parking Place d'Armes (CAPPA) invite la Municipalité à mettre en œuvre le projet de parking tel que prévu initialement et à respecter la décision prise en 2019 par le Conseil communal. Selon le collectif, « ce parking compensera la suppression des 800 places existantes en surface dans le périmètre du Centre-Ville ainsi que la suppression des 180 places de P+Rail qui seront supprimées derrière la gare dans le cadre de la future extension des ateliers CFF ».

Une initiative a été lancée et a abouti. Le retour de la Municipalité est attendu.

c) Présentation du projet

Sur ce périmètre à affecter, il y a trois zones :

- Parcs et canaux ;
- Place d'Armes ;
- Domaine public.

Ces trois zones ne sont pas compatibles avec la construction d'un parking. D'abord il faut procéder à une affectation du sol en bonne et due forme, en produisant un plan d'affectation, un règlement et un rapport justificatif, selon art 47 OAT, soumis à examen préalable par les services cantonaux. Nous sommes donc en présence de 3 procédures parallèles.

En décembre 2020, la Municipalité à majorité de droite, a déposé un PA pour disposer d'une zone affectée à des besoins publics selon art 15 LAT (pour le futur jardin public). Il y a un autre périmètre superposé qui est le parking sous-terrain. En parallèle, la Municipalité a adressé à la DGMR, pour examen préalable un dossier portant sur le réaménagement de la Rue des Remparts (dossier LRou, loi sur les routes).

Sur le plan de la disponibilité foncière, le périmètre du PA du Parking ne comprendra qu'une seule parcelle appartenant à la Commune.

Les aménagements proposés visent à faire du PA un parc public en surface, composé de 6 entités spatiales qui structurent l'ensemble et organisent les usages (voir plan MASSE) :

1. Promenade des Remparts
2. Parvis du collège
3. La grande pelouse
4. Le bassin
5. Le jardin du théâtre
6. La promenade des Pins.

Un parking souterrain de 1000 places est prévu sur deux niveaux. L'accès au parking s'effectuera grâce à quatre trémies, situées à la hauteur de la ruelle de la Gare. La création de l'esplanade des Remparts, réaménagée en zone de rencontre avec vitesse limitée à 20 Km/heure. Cette dernière comprendra le réaménagement de la Promenade Auguste Fallet, la création du Parvis des Remparts et le réaménagement de la chaussée avec pavage et enrobé bitumineux.

d) Examen préalable

Cet examen préalable a été coordonné par la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) et produit le 15 juin 2021, soit quinze jours avant le changement de législature.

LA DGTL a classé les préavis des services cantonaux consultés, en trois catégories :

- Conforme ;
- A adapter ;
- Non conforme.

e) Non-conformités

Dans ce rapport la COGE va se pencher uniquement sur les thématiques jugées non conformes au cadre légal et qui ont entraîné un préavis défavorable, soit :

- Charge de trafic ;
- Stationnement ;
- Bruit ;
- Etude d'impact sur l'environnement.

La DGTL relève que « ces non conformités peuvent être corrigées en suivant les demandes de la direction générale de la mobilité et des routes, division planification (DGMR-P), de la direction générale de l'environnement, division air, climat et risques technologiques (DGE-ARC) et la commission inter départementale pour la protection de l'environnement (CIPE), figurant dans leurs préavis ».

Le Canton ne valide pas en l'état le projet. Il demande que les non-conformités soient corrigées et répondent aux bases légales. Dans le cas contraire, la DGTL proposerait au Département de ne pas approuver ou d'approuver partiellement cette planification.

Charge de trafic

La fiche A25 du PDCn a pour objectif la maîtrise du volume de trafic automobile par la limitation du nombre de places de stationnement en fonction de la qualité de la desserte en transports publics (gare CFF, gare routière et TRAVYS).

La DGMR-P demande que « Le projet soit conforme avec la fiche A25 du PDCn, les objectifs du projet AggloY et la stratégie des installations commerciales à forte fréquentation (ICFF) ».

Le projet d'AggloY, signé par la Commune d'Yverdon-les-Bains a pour objectifs la maîtrise du trafic motorisé individuel et un report modal vers les transports publics (TP). Les mesures qui le constituent visent à contenir l'augmentation du trafic motorisé dans le Centre, en limitant l'offre de stationnement public en priorité aux besoins des clients visiteurs et des habitants.

Stationnement

La notice technique « dimensionnement du Parking » réalisée par la Ville démontre que pour répondre aux besoins, le futur parking devrait comprendre 1000 places.

L'étude du dimensionnement du parking a été faite le jeudi 12 septembre 2020 et le samedi 17 septembre 2020 matin.

La DGMR-P relève que cette notice ne « contient pas d'éléments stratégiques destinés à orienter le stationnement futur selon les différentes catégories d'usagers (habitants, pendulaires, visiteurs, clients des commerces) ». Par ailleurs, « l'étude du besoin en stationnement du futur parking de la Place d'Armes devrait englober les besoins de la future planification Gare-Lac, dans le but d'analyser leurs complémentarités».

La DGMR demande que « les planifications du PA Place d'Armes et Front-Gare (soient) coordonnées. Toute surface dépassant les besoins de stationnement public du PA Place d'Armes pourra être réservée au Front-gare, mais devra être destinée à une autre utilisation que du stationnement (dépôt par exemple) ».

La DGMR demande également que « L'annexe stationnement (soit) complétée par une analyse de l'ensemble de la capacité du parking comprenant les complémentarités d'usages entre le besoin en stationnement du futur éventuel programme Front-Gare et le besoin en stationnement public du Centre-Ville, de manière à éviter une augmentation de l'offre en stationnement au Centre-Ville » (p. 24).

En conséquence, La DGMR-P demande que le règlement contienne des dispositions précises rendant d'éventuelles places de parc à destination du projet Front-gare inaccessibles au stationnement, dans l'attente de la construction effective de ce dernier. La Municipalité a décidé le 16 novembre 2023 que le projet « Front-gare » gérerait son besoin en stationnement le moment venu. Les places de « Front-gare » ne feront pas partie du parking souterrain. Il n'est pas facile d'évaluer un nombre de places, alors que le projet n'est pas défini.

Concernant les publics-cible, la DGMR-P demande :« L'autorité communale, sur la base d'une stratégie de stationnement pour le Centre-Ville d'Yverdon (cf. supra), estime le besoin de stationnement public en application de la norme VSS SN 40 281, précise les publics-cible visés et inscrit ces éléments dans le règlement de la planification » (p. 25).

En complément de l'étude TRANSITEC 2022, la Municipalité a additionné un 10% de personnes qui viennent se balader en plus des chalands. La norme VSS définit un nombre de places en fonction des logements, des commerces... ou en fonction des m², ce qui donne une fourchette du nombre de places (limite haute et basse). Le nombre de places sera ensuite décidé par la Municipalité. La DGMR analysera l'évaluation municipale du nombre de places et demandera vraisemblablement l'alignement au plan climat du Canton. Les autorités doivent être en adéquation avec les planifications supérieures, afin d'éviter une opposition du Canton.

La DGMR-P demande également « Des mesures de gestion visant à assurer que les places mises à disposition du public-cible soient inscrites dans le règlement de la planification, puis comme condition pour octroyer le permis de construire » (p. 25).

La Municipalité rediscute le contrat avec le partenaire en fonction du projet redimensionné qui sera mis à l'enquête.

Lien avec le projet Front-gare : Etat des lieux et historique 2019 – 2023:

Le 27 avril 2023, la Municipalité a informé le Conseil communal (CO23.02) de l'avancement des études et de l'utilisation du crédit d'investissement de CHF 500'000.- servant à financer un mandat d'étude parallèle, et les études relatives à l'élaboration d'un plan d'affectation pour le secteur « Front-gare » (PR 19.30 PR, accepté par le Conseil communal en 2019).

L'objectif de ce préavis était d'élaborer un plan d'affectation pour le secteur « Front-gare ». Il mettait en exergue le déroulement des études prévues pour le développement tripartite de ce secteur, réparti entre trois propriétaires fonciers, à savoir les CFF, Poste immobilier Management et Services SA et la Ville d'Yverdon.

En 2021, malgré de nombreuses discussions et propositions avec ses partenaires, la Municipalité a dû prendre acte que les négociations avec la Poste et les CFF ne pouvaient aboutir. La Municipalité n'a pas réussi à trouver une entente appropriée avec la Poste qui possède beaucoup de terrains et CFF immobilier qui possède la petite bande qui longe les voies, adjacente aux terrains communaux. Les intérêts sont divergents notamment quant au calendrier de déploiement du projet. La Municipalité a décidé de se concentrer sur l'aménagement de ses propres terrains et en a informé ses partenaires. La Ville est ainsi indépendante et peut envisager un développement plus rapide de ce projet.

Avec l'aide du bureau Contour – Gestion de projets SA., la Municipalité a décidé, en février 2023, de lancer une procédure d'experts, issus de différentes disciplines et qui se réuniraient pendant trois jours. Le coût de cette démarche est devisée à CHF 75'000.-, prélevés sur le crédit d'investissement. Un montant supplémentaire de CHF 30'000.- devrait être adjugé pour formaliser la vision directrice de l'expert délégué à cette tâche. La volonté est de produire deux plans d'affectation distincts plutôt qu'un. La Municipalité envisage également la possibilité d'intégrer des projets d'architecture en amont des PA, permettant de travailler par projet plutôt que par règlement. Le coût de cette démarche était estimé à CHF 160'000.- moins onéreux que la procédure MEP, devisée à CHF 350'000.-

Le PR19.30PR prévoyait un montant de CHF 1'170'000.- pour financer les études et les procédures, la participation de la Ville se montant à CHF 500'000.- (accordés par le Conseil communal).

Suite au changement d'orientation de la Municipalité, la participation de la Ville se voit augmentée de CHF 360'000.- et passe par conséquent à CHF 860'000.-

Un montant de CHF 500'000.- a été prévu au plan des investissements 2022-2031.

Une fois que les experts auront abouti à des propositions, la Municipalité pourra présenter au Conseil communal la vision réalisée ainsi que la suite du développement du secteur Front-Gare (parcelles derrière l'Office du tourisme et du Pointu. À côté de la Thielle), avec pour corollaire, une demande de crédit additionnel.

Le 27 avril 2023, l'état du Compte no. 30.933 100.19 (CHF 500'000) était amputé de CHF 60'000.- pour financer le mandataire qui a accompagné la Ville dans ses négociations avec les CFF et la Poste, ainsi que tous les documents de base importants pour développer le secteur Front-Gare.

En matière de stationnement, la Commission se rend compte que c'est « le chat qui se mord la queue ». La DGMR demande que les planifications du PA « Place d'Armes » soient coordonnées avec « Front-Gare ». Au vu de ce qui précède, ces deux planifications ne peuvent pas être liées.

Bruit

« La DGE-ARC préavise négativement ce projet car le rapport concernant l'étude des nuisances sonores doit être complété. L'étude de bruit doit présenter de manière claire et distincte, pour le périmètre d'étude, la situation de référence des niveaux sonores AVANT (2020) et APRES (2035) la mise en place des travaux de réaménagement prévus ».

Environnement

Selon la CIPE, le rapport d'impact sur l'environnement (RIE) n'est pas conforme à l'art. 9 de l'ordonnance sur l'étude d'impact sur l'environnement (OEIE). « La conformité du dossier aux prescriptions environnementales sera estimée lorsque le dossier sera mis à jour selon les demandes et remarques émises par les services cantonaux dans les domaines du bruit et de la mobilité ».

La Commission de gestion est restée sur sa faim quant aux réponses données par la Municipalité à ses questions concernant le Parking. A savoir, « le projet est bloqué, il faut attendre le résultat de l'initiative ». On peut toutefois se demander si certaines non-conformités n'auraient pas pu être corrigées, par anticipation. Le manque de réactivité de la Municipalité quant aux non-conformités nous amène à formuler l'observation suivante.

Observation 4.2023 : La COGE invite la Municipalité à répondre aux non-conformités du projet de Parking de la Place d'Armes découlant de l'examen préalable du Canton, sans attendre le sort qui sera donné à l'initiative populaire déposée en décembre 2023. La Municipalité est notamment invitée à réaliser sans délai les différentes études d'impact (charge de trafic, stationnement, environnement et bruit).

f) Questions en suspens et liste des travaux prévus en même temps que le chantier du Parking

La Commission de gestion s'est demandé comment la Municipalité gérait les grands projets en « veilleuse ».

Il n'y a, en fait, pas de projets en « stand by ». Une évaluation va déterminer si le projet est maintenu ou pas.

Dans le cas du Parking, des séances sont planifiées pour assurer le suivi et sont annulées s'il n'y a pas matière à discuter. Les étapes « capacité financière » et « programme » restent des questions ouvertes.

Quand il y a des mandataires externes, certains mandats sont interrompus par exemple, dans le cas présent, la médiation avec la population. Il peut y avoir des interruptions ou des réinitialisations d'appels aux marchés publics. Les contrats sont des contrats KBOB (Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics en Suisse) qui « veut faire en sorte que les moyens requis soient utilisés de façon économique pendant toute la durée de vie des immeubles tout en tenant compte des aspects culturels et écologiques de la construction ». Le mandataire ne peut pas activer une phase sans l'approbation du maître de l'ouvrage.

1. La réfection de la Rue des Remparts, datant de 1943 devrait être effectuée. Le projet de parking étant bloqué, un point régulier est fait avec STE, SEY et SSP, via la plate-forme PTI, afin d'évaluer l'état des conduites et de la chaussée, prioriser les travaux et décider de réactiver les financements.

Des réparations ponctuelles vont avoir lieu. La mise en place d'un sondage des canalisations via des caméras a mis en évidence un certain nombre de faiblesses et la piste cyclable est dégradée.

2. Dans le Préavis PR18.26 PR Swisscom n'avait pas abandonné ses prétentions à compensation pour le déplacement du réseau de fibre optique, ce qui faisait porter un risque de dépassement des coûts prévus. A la place d'une compensation, la Municipalité a chiffré le coût pour l'adaptation des réseaux, soit CHF 778'270 HT.

La négociation qui devait avoir lieu n'a pas été finalisée pour l'instant. En 2020, des séances ont été organisées pour convenir d'une clé de répartition, mais le préavis négatif du Canton quant au projet de Parking a suspendu les négociations.

3. Modifications des Quais de la Thièle.
4. Modification de la Rue du Casino, à hauteur de la Maison d'ailleurs.
5. Réfection de la Rue de la Maison Rouge.

Dans l'attente du crédit concernant le PCir, les avant-projets ont été financés via le poste « divers et imprévus » PR18.26PR, à savoir CHF 233'516.- sur CHF 1'550'000.- Les services doivent faire preuve d'une certaine agilité pour avancer sur ces projets. Séquencer et faire le deuil de certaines synergies est nécessaire pour pouvoir avancer sur ces projets connexes.

1.3. SPORTS 5

La Commission de gestion est allée visiter le site.

La Ville est propriétaire de la totalité du site. Les recettes financières de l'année passée se montaient à CHF 95'000.- contre CHF 280'000.- quand le site était plein. Les charges sont réparties sur tous les occupants. A l'origine, 37 baux et conventions étaient signés, dont des baux oraux. Il n'y avait aucune harmonisation entre les locataires et la Municipalité.

a) *Politiques sectorielles*

Les activités autorisées au sein de Sports 5 doivent répondre en priorité aux politiques sectorielles de la Ville, à savoir :

- Sports
- Culture
- Cohésion sociale
- Durabilité

b) *Critères d'attribution*

Les conditions et critères d'attribution définis tiennent compte des trois axes suivants :

1. Taux et fréquence d'utilisation
2. Nature de l'activité qui doit être en lien avec les politiques sectorielles de la Ville
3. Vision du candidat sur le développement du site à long terme.

La phase de réactivation vise à remettre en activité l'entier du site suite aux appels à candidature. Les candidats doivent présenter leur projet en tenant compte de ces trois axes.

Un certain nombre de locaux sont vétustes. Le barème de location représente 50% du prix du marché. L'idée est de ne pas faire de la concurrence aux autres propriétaires. Un sondage auprès des acteurs culturels et sportifs a été effectué et laisse à penser que l'intérêt pour ces locaux est important.

Il a été décidé que les contrats de location se feraient sous forme d'une convention pour une période de deux ans, renouvelable pour deux ans. Les candidats sont rendus attentifs au fait que ces conventions ne sont pas pérennes, car des travaux sont prévus dans le futur.

Un barème, comportant six tarifs, validés par la Municipalité, a été proposé par la gérance communale. La gérance communale a inventorié les locaux qui vont de l'espace commercial ayant pignon sur rue, de plein pied avec entrée indépendante au local brut, non chauffé, plutôt destiné au stockage.

Concernant d'éventuels travaux, la Ville a prévu de faire le nécessaire pour assurer la sécurité des locaux, en conformité avec les exigences légales (ex : l'électricité)

C'est au porteur du projet de payer les aménagements nécessaires à ses activités.

Les règles de sécurité imposées dépendent de la législation. La réfection éventuelle des locaux incombe au porteur de projet. Le Service va toutefois vérifier la nature des travaux demandés, afin d'éviter un besoin d'autorisations qui prendraient trop de temps.

Les locaux sont chauffés au mazout engendrant des charges élevées qui vont encore augmenter.

c) Locataires historiques

Les locaux qui sont mis en appels à projets concernent l'entier du site, à l'exception de quatre locataires historiques :

- Art Dance
- Association Le Game (l'Amalgame)
- Cabinet vétérinaire Marc Jutzeler Sàrl
- PF Constructions métalliques, Philippe Flaction

Le prix des locations se situe dans la même fourchette de prix que les locaux mis en appel à projets. Les locaux utilisés par les services de la Ville sont aussi soumis à appel à projets.

d) Organigramme

Il est identique à celui des « Grands projets » avec un COPIL, GT+ et une cellule de coordination.

Le Service des bâtiments est responsable de la gestion immobilière et des charges ainsi que l'élaboration des conventions. Ces locaux doivent être remis en activité en 2024.

Un échelon "animation" chargé de gérer et coordonner le calendrier des manifestations que pourraient proposer les usager·ère·s a été créé. Participent à ce groupe SCU et JECOS qui se réunissent fréquemment pour discuter de ces animations et vérifier qu'elles sont en adéquation avec le lieu.

Une visite des lieux a été organisée. La représentation des collaborateurs travaillant dans les différents services était heureusement bonne. Quinze personnes de l'administrations s'étaient déplacées. En effet, la mise en place d'une bonne coordination est très importante, de même que l'implication des différentes entités communales (sport, culture). Il en va de la réussite de l'exploitation des locaux, ainsi que de la gestion d'éventuels problèmes.

Un comité d'évaluation, formé de représentants de différents acteurs, a étudié une cinquantaine de dossiers. Munis d'une grille d'évaluation comprenant les critères retenus et pondérée, les experts ont éliminé une douzaine de dossiers incompatibles avec la zone, la temporalité ou encore les travaux de réfection prévus. La demande a été plus importante que l'offre. Certains locaux insalubres n'ont pas fait l'objet d'appel d'offres.

Au final, 97% des candidats ont trouvé une place dans la zone. La valorisation des locaux a été maximisée. Un espace peut être occupé par deux locataires à des moments différents de la journée. Les conventions sont en cours de finalisation. Les

locataires savent que ce projet a été établi dans une phase de transition. La durée des conventions est actuellement de deux ans qui sera éventuellement prolongée de 2 ans supplémentaires pour permettre d'établir un plan d'affectation plus pérenne. Cette logique d'occupation provisoire est essentielle pour ne pas bloquer le site dans son développement futur. Ce projet transitoire permet à la fois d'occuper et rentabiliser les locaux et en même temps de servir de phase test pour évaluer le marché, en vue d'intégrer l'une ou l'autre activité dans le futur. Cette zone doit obligatoirement être affectée à des activités de « loisirs et sport ».

Le préavis PR19.02PR avait octroyé un crédit d'étude de CHF 500'000.- pour la rénovation du site. Des moyens importants ont déjà été investis : CHF 150'000.- par la Commune et environ CHF 350'000.- par le partenaire.

Pour rappel, le projet proposé était dérogatoire sur plusieurs articles du plan d'affectation. Se basant sur l'exemple de la piscine couverte, la Municipalité avait fait le pari d'obtenir ces dérogations, tout en sachant que ce serait difficile. Il était très risqué d'aller contre les opposants. En effet, les réserves portaient sur la hauteur et l'orientation des bâtiments. Le plan d'affectation, très ancien, n'était plus vraiment au fait de ce qu'on pouvait construire sur ce site.

Les associations Castrum & Cie et Ici (Dérivée) se sont opposées non seulement aux dérogations liées à la hauteur et l'orientation des bâtiments, mais également au complexe hôtelier, peu compatible avec les activités nocturnes sur le site. Afin d'éviter des frais juridiques importants, la Municipalité a choisi de ne pas faire recours puisque le projet était dérogatoire. Les arguments des opposants quant à la hauteur et l'orientation des bâtiments n'ayant rien de subjectif, demander au Tribunal administratif de passer outre était un combat perdu d'avance.

Afin d'éviter que cette situation ne se reproduise, la Municipalité souhaite travailler sur un nouveau PA qui offrirait à ce site un statut pérenne, permettrait de densifier l'espace tout en respectant son affectation, à savoir « loisirs et sports ». Les quatre ans nécessaires à l'élaboration d'un nouveau plan expliquent la durée limitée des conventions établies entre la Municipalité et les locataires.

Observation 5.2023 : La COGE invite la Municipalité à contrôler systématiquement, avant toute mise à l'enquête, les plans d'affectation afin d'éviter de se retrouver dans une situation similaire à Sports 5.

Observation 6.2023 : Au vu du statut transitoire de « Sports 5 », la COGE invite la Municipalité à établir une planification afin que le nouveau plan d'affectation puisse être réalisé dans les meilleurs délais.

1.4. AMENAGEMENT DE LA PLAGES

En trente ans, de multiples aménagements ont été effectués sur les Rives du Lac. Aujourd'hui, il était important de définir quelles sont les zones dont les fonctions ne changeront pas à long terme et celles dont les fonctions doivent être précisées. L'aménagement de la Plage n'a pas fait l'objet d'une démarche participative, car le crédit demandé pour ce faire a été refusé par le Conseil communal. La Municipalité s'est rabattue sur une étude sociologique moins onéreuse et financée à hauteur de CHF 15'000.- par le budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme. L'objectif était de se renseigner sur les habitudes des usager·ère·s.

Un cahier des charges très précis a été envoyé à un certain nombre de sociologues et c'est la Haute école de travail social de Genève qui a été retenue. Elle avait pour mandat de conduire une étude qualitative permettant d'entendre les usager·ère·s à qui l'on donne peu souvent la parole (les allophones, les enfants, les migrants) notamment, afin de définir leurs pratiques. Une centaine de personnes représentatives de toutes les catégories d'usager·ère·s (âge, genre, origine) ont été interrogées. La méthode utilisée, ainsi que les questions ont été définies conjointement entre le prestataire et la Municipalité. Un pavillon en bois a été installé sur la plage pour faciliter les échanges et offrir un environnement accueillant. Un calendrier a été diffusé pour interroger les personnes, à différents moments (vacances d'été, rentrées scolaires, jours de la semaine, week-ends). Tout le matériel recueilli (photos, entretiens retranscrits, micro-trottoirs) a été transmis au Service de l'urbanisme. La réflexion a été conduite à deux échelles :

1. Vision directrice des Rives dans leur entier, prenant en compte les besoins de tous les secteurs avec comme objectif que les Rives continuent à remplir la fonction de parc d'agglomération, voire de la région. Comme il y a déjà beaucoup de documents traitant de ce sujet, ainsi que toute une réflexion qui a déjà été menée dans le cadre du projet du port, les résultats ont été assez rapides.
2. Réaménagement du secteur plage qui a fait l'objet de l'étude sociologique. Des architectes paysagistes sont venus en appui pour aboutir à un projet d'aménagement qui réponde à la fois aux besoins des nombreux·ses usager·ère·s et respectent les normes de sécurité et de salubrité. Cette étude devait permettre d'étoffer les enjeux existants de la Plage, à savoir : les enjeux sportifs – culturels – restauration.

a) Le secteur – plage

Les résultats de cette étude ont été produits en 2022, et mis en évidence la très grande satisfaction globale des usager·ère·s, quant aux qualités esthétiques, sensorielles, sécuritaires de la Plage. Ces derniers proposent plutôt la préservation plutôt que la transformation du site.

La Haute école de travail social a émis un certain nombre de recommandations concernant trois axes d'intervention.

b) Recommandations de la Haute école de travail social de Genève

1. La maintenance, la prolongation de l'offre déjà existante et le remplacement de certains équipements vétustes.
2. Enrichir la diversité des ambiances en ajoutant du mobilier éphémère permettant ainsi de varier les ambiances, en fonction de l'occupation
3. Améliorer les voies d'accès à la Plage par le biais de navettes, bus, vélos en libre service, pistes cyclables etc.... La HETS-Genève relève que ce dernier point fait partie d'une réflexion plus large et qui intègre celle menée dans le cadre du plan de quartier autour de la Gare.

L'étude sociologique a été transmise au Bureau d'architecture du paysage « Profil Paysage » qui intégrera les propositions des usager·ère·s en complément de ce qui a été imaginé par les services et d'autres partenaires institutionnels.

Ce projet d'aménagement doit être mené conjointement et de manière coordonnée avec celui de l'embouchure de la Thièle. Un préavis sera soumis au Conseil communal et l'inauguration est prévue en automne 2025.

III.2. SERVICE DES BATIMENTS

2.1. FILIERE DURABILITE

Le 22 septembre 2023, la Commission de gestion représentée par Claude-Anne JAQUIER, présidente – Apolline CARRARD, secrétaire – Kevin DELAY – Mireille BANDERET – Céline EHRWEIN – Maude EHRBAR.

La délégation municipale était représentée par Madame Carmen Tanner, municipale et Madame Sili Mona, déléguée à la durabilité.

Madame Sili Mona nous a présenté la démarche participative, liée au « Plan climat ».

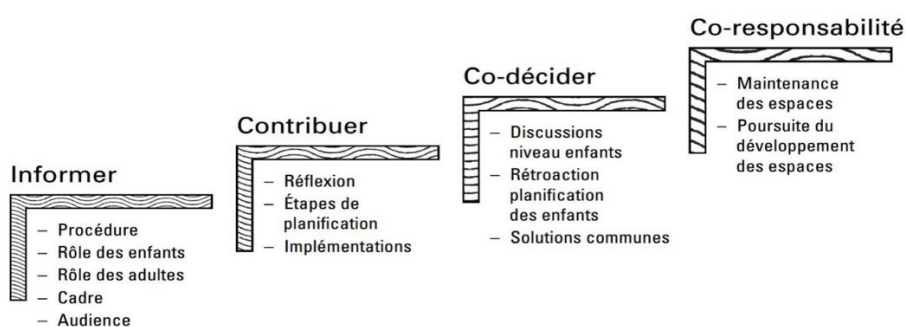
2.2. DEMARCHES PARTICIPATIVES

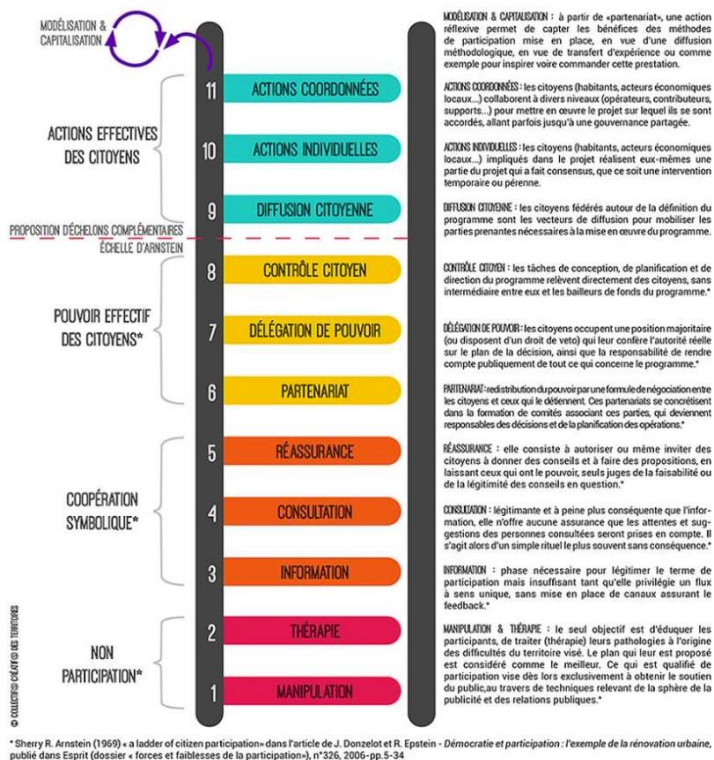
a) Objectifs

A l'échelle de la Ville, les démarches participatives sont inscrites dans le plan de la Municipalité pour les projets d'envergure. Tous les services sont concernés. Un recensement de ces démarches a été fait, permettant d'évaluer ce qui a fonctionné ou non. On peut se rendre compte qu'au fil du temps la participation de la population est de plus en plus importante, ce qui confirme le besoin des citoyen-ne-s d'être entendu-e-s. Les services sont également partie prenante, conscients que renforcer la coordination et les synergies, avec un langage commun, ne peut être que positif.

Au départ, il est nécessaire de poser le cadre et définir la participation qui peut être de plusieurs types et se décliner en différents niveaux : informer – contribuer – co-décider – co-responsabilité(cf. tableau ci-dessous).

b) Quatre niveaux de participation





L'information fait partie de la participation, qui est le niveau de base à atteindre (niveau 3 sur le slide ci-dessus). La consultation (niveau 4) est importante, mais sans garantie que les avis soient pris en compte.

Au niveau de la Ville justement, un recensement des démarches en cours et à venir a été effectué. On peut trouver ce recensement sur le site internet de la Ville. On peut remarquer qu'au fil des années, la participation augmente sensiblement, ce qui laisse à penser que c'est un besoin de faire participer non seulement les citoyen-ne-s mais également le personnel communal. Cette culture commune permet d'acquérir un langage commun et de renforcer les coordinations et les synergies. Il faut néanmoins être attentif à ne pas solliciter les mêmes personnes ou organismes dans un délai trop rapproché.

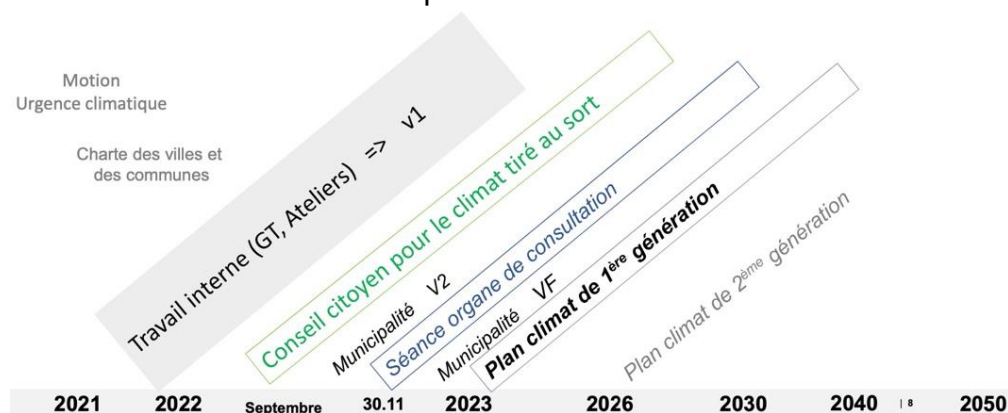
Des appels de fonds ont été faits, notamment à la Fondation Leenaards, qui n'ont pas abouti. La HEIG-VD a soumis une demande à Inno Suisse pour développer des grands projets avec Yverdon-les-Bains. Cette agence a pour mission « d'encourager l'innovation basée sur la science dans l'intérêt de l'économie et de la société. Elle encourage tout particulièrement le partenariat entre le monde universitaire et le marché, par le biais de projets d'innovation, de mise en réseau, de formation et de coaching ». Cette agence aurait notamment pour mission de former les chargé-e-s de projet.

c) Plan climat

La Municipalité a opté pour un Conseil citoyen car les mesures découlant du plan climat touchent tout un chacun. Cette évaluation devait être le fruit d'un effort collectif. Il était important de prendre le temps de bien comprendre les enjeux, d'où l'appui et la formation avec des experts. L'intérêt du tirage aléatoire a évité la participation de personnes déjà très sensibilisées et intéressées à la question.

La démarche « Conseil citoyen » a coûté environ CHF 60'000.- Chaque membre a touché CHF 400.- Les frais de garde étaient également pris en charge, afin qu'ils ne soient pas un frein pour certains parents.

Cette procédure s'est déclinée en plusieurs étapes de participation (interne et externe), comme le montre la frise temporelle ci-dessous.



Un groupe d'accompagnement et des ateliers avec la Municipalité et les chefs de service ont été mis en place pour partager la vision des enjeux climatiques. Un Conseil citoyen pour le climat a été tiré au sort et mis sur pied, ce qui a permis de travailler la version « une » du plan climat.

D'autres organes de consultation telles les associations Pro Vélo, Grands-Parents pour le climat, Stop aux bouchons, TCS, etc. ont été invitées à participer à la démarche (tous ne sont pas venus), afin de discuter et aboutir au plan climat de première génération. Celui-ci n'est pas encore parfait, il donne les premiers jalons et des réactualisations sont prévues dans les prochaines années.

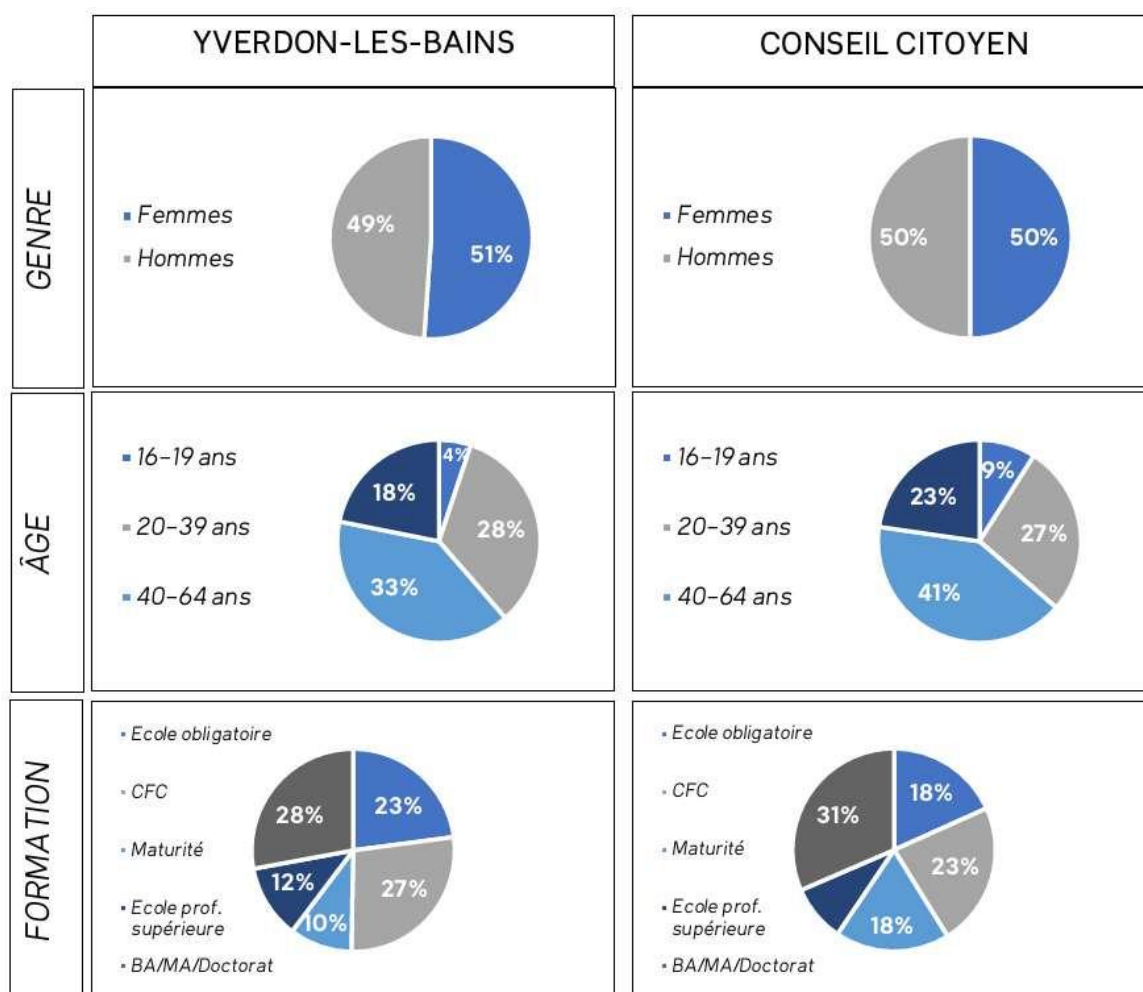
d) Conseil citoyen : composition

Afin de former ce Conseil citoyen pour le climat, un tirage au sort aléatoire a été effectué. Deux mille personnes de plus de 16 ans ont été sélectionnées parmi la population yverdonnoise. Le but était d'avoir accès à un panel de citoyen-ne-s le plus représentatif possible des citoyen-ne-s qui ont été contacté-e-s par courrier et une centaine de personnes ont fait part de leur intérêt. Le fait de recevoir un courrier individualisé a eu un effet très positif sur certaines personnes qui se sont senties « appelées » donc très motivées.

Un deuxième tirage au sort « stratifié » a été effectué. Vingt-deux personnes remplissant les critères d'âge, genre, nationalité, niveau de formation et sensibilité politique ont été sélectionnées aléatoirement. Il y eut plusieurs désistements entre le moment du tirage au sort et le début de la démarche. Un autre tirage a dû être effectué pour arriver au nombre nécessaire à l'établissement de statistiques. Il était possible d'être tiré au sort et faire partie du Conseil communal. Cette situation s'est d'ailleurs produite, mais le conseiller n'a pas donné suite.

e) Stratification : méthodologie

La stratification a été construite selon une méthodologie développée par un politologue de l'Université de Genève, Nenad Stojanovic, lequel a une grande expérience des assemblées citoyennes. Il conseillerait d'exclure les conseillers communaux si c'était à refaire.



Suite à ce tirage au sort, une première rencontre pour faire connaissance ainsi que des séances d'informations ont été organisées. Un travail soutenu avec des experts a été mené dans le but de se former aux enjeux climatiques, prendre connaissance de la première mouture du plan climat, proposer et discuter de nouvelles suggestions d'action, pour finalement voter sur des propositions.

Le Conseil citoyen s'est déroulé sur deux week-ends en septembre 2022. Débats et délibérations ont donné naissance à un rapport (à disposition sur le site de la Ville). Les douze experts issus des milieux de l'économie, la consommation et l'environnement, ne faisaient pas partie des employés communaux car ces derniers ne possédaient pas les qualités requises.

La Commission de gestion s'est demandé s'il ne serait pas opportun et moins coûteux pour la Ville d'engager un expert. En fait c'est une fausse bonne idée. Une seule personne ne suffirait pas pour gérer tous les projets participatifs qui requièrent par ailleurs des compétences dans de nombreux domaines. Ce n'est pas possible d'avoir une seule personne pour administrer tous les projets participatifs, il faut des connaissances dans de multiples domaines et ce n'est pas gérable pour une seule personne.

Les arguments avancés quant à la proposition d'engager un spécialiste « démarche participative » ont fait mouche. La COGE a pris conscience à quel point ces démarches participatives demandent des compétences aussi diverses que multiples. Bénéficier d'experts internes est justifié, évitant les oppositions éventuelles au moment de la réalisation d'un projet.

La Ville trouve plus intéressant de former le personnel existant aux enjeux de la participation.

La Commission de gestion trouverait pertinent que la responsable de la durabilité présente cette démarche aux conseillers communaux en venant éventuellement aux séances de groupe.

Observation 7.2023 : La COGE invite la Municipalité à contacter les groupes politiques afin de proposer une présentation des démarches participatives par le Service de la Durabilité.

f) Propositions du Conseil citoyen

A l'issue de ces deux week-ends de travail, le Conseil citoyen a proposé soixante-quatre nouvelles actions. Cinquante-trois ont été acceptées à la majorité par le Conseil citoyen.

Ce tableau regroupe l'entier des actions issues des sessions du Conseil citoyen pour le climat. Au total, ce sont 127 actions (74 existantes et 53 nouvelles) qui sont proposées à la Municipalité en vue de la finalisation de son Plan climat de première génération.

THÉMATIQUES	ACTIONS V1 ACCEPTÉES	NOUVELLES ACTIONS	TOTAL DES ACTIONS
Exemplarité	14	2	16
Gouvernance et conditions-cadres	7	2	9
Mobilité	8	16	24
Energie	13	4	17
Bâtiment	2	6	8
Ressources naturelles	8	0	8
Santé et protection de la population	3	2	5
Consommation	3	12	15
Urbanisme	5	0	5
Accompagnement au changement	11	9	20
TOTAL	74	53	127

g) Exemples de propositions remises en question par le Conseil citoyen

Certaines propositions (même si elles ont été acceptées) ont été remises en question par certains membres du Conseil citoyen qui ont refusé ou se sont abstenus.

« Garantir une alimentation saine, de saison et végétarienne dans la restauration collective et apéro ville » a été acceptée à une faible majorité, puisque trois personnes l'ont refusée et sept se sont abstenues ;
« Équiper tous les bâtiments publics qui le peuvent par des BAT9 systèmes de récupération de l'eau de pluie d'ici 2026 », cinq abstentions ;
« Définir des critères relatifs au climat afin d'attribuer une note climat, trois abstentions ;
« Adopter une stratégie visant à réduire les vitesses de circulation (30km/h dans le Centre, notamment) et favoriser la cohabitation entre les modes (afin de limiter les nuisances sonores et valoriser l'espace public) », trois avis négatifs ;

« Réviser le schéma d'accessibilité TIM pour réduire le trafic interne à la Ville », trois avis négatifs ;
« Définir une stratégie visant à limiter le transport de marchandises motorisé au centre-ville (réglementation, logistique du dernier km, promotion des livraisons à vélo,...) », quatre avis négatifs ;
« Mettre en place une limitation de la vitesse de circulation à 20km/h (zone de rencontre) autour des écoles », dix avis négatifs ;
« Interdire certains accès à la Ville aux véhicules trop polluants (critères à définir) », six avis négatifs et deux abstentions ;
« Élargir les zones piétonnes au Centre-Ville », six avis négatifs et une abstention ;
« Supprimer totalement les sacs et emballages plastiques dans les commerces locaux et les marchés », six avis négatifs ;
« Développer un programme de subventions climat pour les individus, les entreprises et les associations », cinq avis négatifs et deux abstentions ;
« Augmenter les possibilités de tri dans la Ville » six abstentions ;
« Obliger la mise en place d'un plan de mobilité d'entreprise via inscription au RPGA pour toute nouvelle construction », neuf abstentions ;
« Taxer les entreprises qui ne se fixent pas au moins un minimum d'objectifs à atteindre en matière climatique », quatre avis négatifs et cinq abstentions .

Trente-huit des propositions ont pu être intégrées à la version finale du plan climat. La Ville a analysé les nouvelles propositions du Conseil citoyen, et lui a proposé ensuite six types de réponses :

1. A INITIER, lorsque la Ville souhaite initier des actions qui répondent à la proposition.
2. A RENFORCER, lorsque la Ville a déjà initié des actions qui répondent en partie à la proposition.
3. A REFORMULER, lorsque la Ville souhaite faire différemment et donc formuler autrement.
4. EN COURS, lorsque la Ville a déjà initié des actions qui répondent à la proposition ou a prévu de le faire (par exemple déjà validées ou incluses dans d'autres actions)
5. NON, lorsque la Ville ne souhaite pas inclure l'action proposée.
6. HORS COMPETENCES, lorsque la Ville n'a pas la compétence en la matière.

Aux différentes propositions du Conseil citoyen, la Municipalité a souvent répondu qu'elle allait « étudier la possibilité de ». Les membres ne semblent pas avoir été frustrés, biens conscients que la Ville travaille dans ce sens.

A la fin de la consultation, le Conseil Communal a également été sollicité via les partis. Le rapport des réponses au Conseil citoyen est également disponible sur le site internet.

h) Evaluation de la démarche

Les membres du Conseil citoyen ont évalué eux-mêmes cette démarche, en termes d'organisation, de moyens, de contenu, etc... Les retours étaient globalement tous très satisfaits de la démarche, malgré le fait que l'investissement sur deux week-ends consécutifs était important. Il a été également relevé que leur manque de connaissances quant à la terminologie du fonctionnement des services communaux pouvait être pénalisant.

Le début de l'année 2023 a donc été marqué par la publication du Plan climat communal de 1ère génération. Yverdon-les-Bains figure parmi les premières communes à s'être dotée de cette stratégie transversale de renforcement de la prise en compte des enjeux climatiques dans l'action communale. Cette nouvelle politique a suscité de nombreuses sollicitations de partage. Le Plan climat communal a ainsi été présenté lors de la rencontre du Réseau des Villes de l'Arc Jurassien, d'une table ronde au centre Pro Natura de Champ-Pittet, lors d'un cours pour les communes francophones de PUSCH ou encore à l'IDHEAP.

La Commission de gestion, dans son ensemble, a été favorablement impressionnée, malgré certains a priori de départ. La présentation de cette démarche, par la déléguée à la durabilité était claire et très vivante.

Informier et former les services s'avère très pertinent, permettant une meilleure transversalité.

III.3. SERVICE DE L'URBANISME

3.1. UN ESPACE PUBLIC A CINQ MINUTES

Le 21 septembre 2023, la Commission de gestion formée de : Claude-Anne JAQUIER, présidente – Maude EHRBAR, secrétaire – Cécile PLAGELLAT – Céline EHRWEIN – Apolline CARRARD – Pascale Fischer – Mireille BANDERET – Kévin DELAY a rencontré :

Les représentants du Service de l'urbanisme, Messieurs Julien Woessner, chef de service et Madame Julie Rideau, cheffe de projets, emmenés par Madame Carmen Tanner, municipale.

A cette occasion, nous avons visité deux cours d'école : La Villette et les Jordils

a) Historique

La Ville d'Yverdon-les-Bains conduit des démarches participatives depuis plus de dix ans.

En 2001, grâce à un processus participatif, la Municipalité s'est dotée d'un programme de développement durable pour le 21e siècle, appelé « Agenda 21 ».

En 2013, elle a sollicité l'avis de la population concernant l'aménagement de la Place d'Armes.

En 2018 elle invite la population à contribuer à l'élaboration d'un nouveau programme pour concrétiser le développement durable afin de répondre à dix-sept objectifs mondiaux de développement durable et élaborer d'ici 2030 l'« Agenda 2030 »

Entre 2017 et 2018, la Municipalité récolte l'avis et les besoins des citoyen-ne-s, par le biais d'un processus consultatif et participatif nommé « cultYv » le PDC30 (plan directeur de la culture).

Entre 2019 et 2020, c'est l'aménagement de la Cour de l'école de Fontenay qui a fait l'objet d'une démarche participative.

En 2021, élaboration d'une fresque participative au Collège des Quatre Marronniers.

b) Pilotage des démarches participatives

Le Service de l'urbanisme pilote ces démarches. Leur externalisation dépend de la complexité des démarches et de la procédure. Dans l'exemple du collège de la Villette, le contact direct avec les enseignant-e-s a très bien fonctionné et a suffi. Parfois, le soutien de ressources externes est nécessaire, la Ville ne disposant pas de ces compétences spécialisées, ni de matériel spécifique, à l'interne.

Un certain nombre de bases légales peuvent obliger la Municipalité à recourir à une démarche participative. L'UNICEF définit comme « des droits pour les enfants, de jouer et donner leur avis sur les choses qui les concernent ». De plus, la participation des enfants figure dans le programme de législature. Ensuite, la LAT (loi sur l'aménagement du territoire) définit que la population doit au minimum être informée lorsqu'un plan d'affectation est réalisé.

Pour obtenir certaines subventions, les démarches participatives sont une exigence, par ex. la fondation Roger Federer qui a soutenu la Vilette. Petit à petit le service gagne en expérience et comprend mieux comment aborder les personnes sondées. Si on prend les enfants, ils seront beaucoup plus créatifs si on leur demande ce qu'ils aiment faire plutôt que de les interroger sur quels équipements ils voudraient dans leur cour d'école. Il reviendra aux spécialistes de traduire les actions en objets.

Comme déjà dit dans ce rapport, il y a différents niveaux dans la participation (co-décision, consultation, information, co-responsabilité), permettant ainsi une certaine marge de manoeuvre dans la manière de procéder.

En dehors du cadre légal, il faut admettre qu'intégrer les citoyen-ne-s et leur donner la parole dès le début d'un projet permet une meilleure adhésion pour la suite et évite les oppositions au moment de la mise en place du projet.

Les critères qui permettent la mise en place d'une démarche participative dépendent de la représentativité du public cible.

Dans les collèges, la démarche est facilitée par le fait que le Service de l'urbanisme peut communiquer officiellement et directement avec la direction qui, en cas d'intérêt va transmettre l'information aux personnes concernées. En revanche, sur l'espace public c'est moins facile. Pour l'instant le Service de l'urbanisme communique via des flyers ou affiches, contacte des associations de quartier ou d'autres interlocuteurs importants d'une zone. Par exemple à la rue de Montagny, le représentant de l'institution de l'EVAM a été approché. Quant au Parc des Quatre Marronniers, comme on le verra dans le chapitre « Hopp-là », de nombreux partenaires ont été sollicités. La méthode dépendra de la situation.

Dans le cas de l'aménagement des cours d'école, les enfants sont le premier public cible. Ils doivent donc être consultés et dans l'idéal, participer à des plantations d'arbres ou arbustes par exemple. Pour ce faire, un-e ou deux enseignant-e-s de l'école concernée participe au groupe de travail traitant de ce projet et relaie l'information à ses collègues.

Fontenay : Olga SA a été mandaté pour appuyer la démarche participative. Comme il s'agissait d'une première, un bon encadrement était nécessaire.

La Vilette : les enseignant-e-s ont mené la démarche durant le temps scolaire et cela a très bien fonctionné.

Les Prés-du-lac, Quatre Marronniers et Montagny : Il est prévu de solliciter les enseignant-e-s, sans mandataire externe, hormis pour l'encadrement des éventuels chantiers participatifs.

Les Jordils : n'ont pas été appuyés par une démarche participative. Il s'agissait d'un simple remplacement des infrastructures, sans changements majeurs. En revanche, une fresque participative sera réalisée avec l'artiste Adrienne Barman, au printemps 2024.

Collège Pestalozzi : il y a des tensions autour de la gestion de l'espace. Le réaménagement répond donc à un besoin exprimé par l'école. Dans ce cas, le Service de l'urbanisme travaillera directement avec le conseil des élèves.

Place d'Armes : la démarche sera identique à celle du collège Pestalozzi

Le plan directeur des espaces publics devrait être présenté à la Municipalité en fin d'année 2023. Il intégrera les souhaits des habitant-e-s, des associations consultées et du diagnostic. Les délais exacts des réalisations seront précisés dans le plan directeur. Il reviendra à la Municipalité de décider des priorités.

Le Conseil communal, dans le cadre du préavis PR 22.02PR a accepté une demande de crédit d'études de CHF 395'000.- pour la poursuite des analyses en lien avec le projet-modèle « Un espace public à 5 minutes de chaque Yverdonnois-e ». Par ailleurs, la Confédération subventionne également ce projet.

c) Déroulement du projet

Le projet s'est déroulé sur quatre ans (2020-2024) et correspond par conséquent à la période de financement par la Confédération. Cette démarche s'est effectuée en trois étapes :

1. Le diagnostic des experts
 2. Le diagnostic des personnes sondées
 3. Le croisement des résultats, permettant de fixer les objectifs et les plans d'action
- La première année, durant sept semaines, les services sont allés chercher les informations auprès de la population, du COSY, CDJY et CCS. Un sondage en ligne a également été effectué, recueillant l'avis de 699 personnes. Les mercredi et samedi, le Kite Cube de Lausanne a piloté des animations. Cette structure propose des aménagements éphémères, composé de cubes en bois pouvant être utilisés en assises, tables, bacs à fleurs, jeux de sociétés etc... permettant d'expérimenter différents usages dans l'espace public. Ce jeu géant permet d'essayer de nouveaux aménagements dans l'espace public.

Le but de ce sondage était de définir les priorités. Afin de couvrir toutes les zones d'habitation, de proposer une répartition homogène des espaces de proximité et d'être ainsi au plus proche des attentes et des réalités de l'ensemble de la population, le territoire communal a été divisé en sept périmètres distincts : Prés-du-Lac, Cygnes, Quai de Nogent, Uttins, Cheminet, Chamblon et Général-Guisan.

d) Constats

Ce vaste périmètre s'étend de l'avenue de Grandson à la Plaine de l'Orbe, de la Thièle au Bey. Les espaces publics sont essentiellement constitués de cours d'école et de petits espaces verts. En l'absence de parc principal, ce sont les collèges qui représentent les espaces publics les plus utilisés. Lors des marches exploratoires, les personnes interrogées ont évoqué une certaine inégalité de traitement au sein du quartier avec, d'un côté, des pavillons et leurs jardins, et de l'autre, les blocs résidentiels moins bien dotés en espaces extérieurs de qualité. Des lieux de rencontre ombragés seraient fortement appréciés, ainsi que des usages diversifiés pour favoriser la mixité et le dynamisme du quartier.

e) Ville d'Yverdon : sept zones

1. **Centre Ville** : la place du Temple, qui accueillait les événements organisés dans le cadre de la démarche, ressort comme le lieu à améliorer en priorité, ainsi que les places d'Armes et de la Gare. Une augmentation des activités socio-culturelles y est également souhaitée.
2. **Prés-du-Lac, Cygnes et Quai de Nogent** : la Marive est l'espace le plus connu de ce périmètre, mais il est peu utilisé. La place des Foulques et le parc des Cygnes sont par contre les plus fréquentés.

3. **Les Moulins et Isles** : ayant un grand potentiel d'amélioration, la rue des Moulins a été identifiée comme l'espace à améliorer en premier lieu.
4. **Pierre-de-Savoie, Parc Scientifique et Technologique (PST) et Plaisance** : bien que peu utilisée, la rue Jean-André Venel ressort comme l'espace à améliorer en priorité, devant le terrain de football de la Passerelle et le collège de la Passerelle. Les différentes animations organisées dans ce périmètre ont permis de révéler que la population répond présente autour de la placette de la rue de l'Hôpital.
5. **Coteau, Floreyres, La Colline, Gressy et Sermuz** : étendu sur près de 6 kilomètres et partageant une structure d'habitat plus dispersée, ce périmètre qui englobe les deux parties du coteau, ainsi que les hameaux de Sermuz et Gressy – est vaste mais composé essentiellement de maisons individuelles avec jardins privés. Les résultats pour ce périmètre sont donc à pondérer par rapport à la répartition des répondant-e-s. La moitié des répondant-e-s connaît la Maison Blanche et le stand de tir. À Gressy, ce sont la place du Temple et le parking public qui sont les plus utilisés. Dans le coteau, hormis la chaussée, il y a peu d'espaces pour organiser des événements. Les habitant-e-s se retrouvent davantage les uns chez les autres et profitent de leurs jardins. Certaines personnes sondées ont également pointé la problématique de la sécurité routière qui n'encourage pas à utiliser davantage les espaces publics.
6. **Prairie et Villette** : les répondant-e-s se disent majoritairement satisfait-e-s de leurs espaces publics. Le parc Arkina, très utilisé, a été identifié comme étant l'espace devant être amélioré en priorité tout comme la placette de la Villette, qui est fréquemment traversée mais très peu utilisée en raison de l'absence d'assises.
7. **Uttins, Cheminet, Chamblon et Général Guisan** : dans cette zone, il y a d'un côté des petites maisons individuelles et leur jardinet, de l'autre, des grands immeubles avec peu d'espaces extérieurs. Ce sont finalement les Collèges qui représentent les espaces publics les plus utilisés. Par conséquent, des lieux ombragés, favorisant les rencontres seraient les bienvenus.

f) Souhaits de personnes interrogées

En lisant cette synthèse, on pourrait décliner les résultats en quatre catégories :

Les principales activités souhaitées à l'avenir sont associées à la nature (21%), aux possibilités de séjour (21%) et à la rencontre (20%). Les personnes sondées souhaitent jouer avec l'eau, cueillir des fruits, avoir des activités plus interactives.

Parmi les activités de rencontres les plus souhaitées ressortent avant tout des activités du quotidien : discuter entre voisin-e-s (30% en moyenne) et consommer en terrasse ou buvette (20%).

Les activités de jeux les plus souhaitées sont celles liées aux places de jeux (29% en moyenne) et au jeu libre avec ballon, frisbee, ou autre (27%). Les activités plus spécifiques sont beaucoup moins mentionnées (entre 9 et 13% chacune).

Les activités réalisées actuellement : les sondé-e-s souhaitent en moyenne davantage participer à la vie socio-culturelle de leur quartier dans les espaces de proximité.

Il est difficile de définir ce que voudraient les personnes interrogées, quand ils souhaitent participer davantage à la vie socio-culturelle. Une des hypothèses serait qu'il manque de dispositifs propices pour simplifier l'organisation d'activités. Si on veut mettre sur pied un événement, les citoyen-ne-s ne savent pas quel mobilier est disponible et qui sont les répondant-e-s. de la Commune. Dans ce sens, il faudrait collaborer avec un autre service pour faciliter ce processus.

g) Enquête : biais

L'ensemble des données du questionnaire doivent néanmoins être maniées avec précaution, car elles ne sont pas représentatives de la population par quartier, ni en matière de génération ou de genre.

La Commission de gestion s'est demandé si cet état de fait pouvait avoir un impact sur le reste de la démarche et si des ajustements sont prévus. Les sociologues essaient de ne pas généraliser les propos recueillis à l'ensemble de la population. Dans cette étude, pour chaque quartier, le nombre de personnes ayant répondu au sondage est clairement visible à côté des résultats. On peut donc se rendre compte si l'avis recueilli émane d'une seule personne ou d'un groupe de personnes. Si dans un quartier il y a trop peu de réponses, les services approfondissent la participation en approchant les riverain·e·s différemment. En plus, les associations de quartiers (ex. quartier des Cygnes), ainsi que le COSY ; le CDJY et la CCSI sont toujours intégrés aux démarches participatives, permettant d'affiner les réponses. Pour des questions plus précises, les services peuvent mandater une expertise externe. L'association LARES a d'ailleurs été mandatée pour vérifier l'accessibilité des espaces publics en termes de genres, personnes en situation d'handicap etc.). Un regard extérieur permet de mettre le doigt sur des problématiques qui auraient été omises.

h) Répartition selon les quartiers - biais

Le plus grand nombre de répondant·e·s (et de loin) se trouve dans le périmètre du Centre-Ville. Cela pourrait s'expliquer par le fait que ce périmètre dense est proportionnellement plus peuplé et fréquenté que les autres. On peut se demander si l'avis de ces répondants du Centre-Ville est pertinent pour les autres quartiers ? En fait, les avis de ce quartier ne sont pas généralisés et les services doivent être attentifs au nombre de personnes ayant répondu et à quel point elles sont représentatives.

Les femmes sont sur-représentées parmi les personnes ayant répondu au sondage (60%). On constate que les jeunes (moins de 24 ans) sont sous-représenté·e·s par rapport à la part des jeunes dans la population yverdonnoise. Cette non-représentativité générationnelle était attendue, raison pour laquelle des étudiant·e·s avaient été missionné·e·s pour sillonner les quartiers à la recherche de jeunes. Seuls 12% de cette catégorie font partie des réponses totales. Cet effort n'a pas été suffisant et il faudra donc se rappeler que les jeunes yverdonnois·e·s sont peu représenté·e·s dans le sondage et qu'il faudra les intégrer par d'autres moyens dans la suite de la démarche.

Un sondage trilingue a reçu 684 réponses en français, 7 en portugais, et 8 en anglais. Le peu de réponses en portugais et en anglais pourrait s'expliquer par le fait que la communication n'a pas suffi à atteindre un public plus large. A l'avenir, il faudra assurer une meilleure collaboration avec le JECOS au-travers du volet intégration.

Observation 8.2023 : La COGE invite la Municipalité à réduire autant que possible les biais de la représentativité dans les démarches participatives qu'elle réalise, par exemple :

- en développant une collaboration avec le Conseil des jeunes et les écoles comme le Gymnase, la HEIG-VD, le CPNV (en cas de sous - représentation des jeunes) ;
- en développant une collaboration avec les associations de quartier (en cas de sous-représentation des habitant·e·s) ;
- en développant une collaboration avec le JECOS et les communautés étrangères (en cas de sous-représentation des personnes allophones) ;
- en diversifiant les jours de consultation proposés ;
- en diversifiant les modalités de communication.

i) Financement

Le coût global des quatre phases d'études nommées ci-dessous s'élève dès lors à CHF 395'000.- (au lieu des CHF 300'000.- estimés initialement), comprenant un montant de CHF 150'000.- couverts par une subvention de la Confédération. La Ville prendra en charge la différence. Ce coût concerne uniquement la continuation des études en lien avec le projet-modèle. Il n'y aura pas d'autres financements externes. La taxe d'équipements communautaires n'a pas pu être perçue et il n'existe pas de cadre fixe définissant les subventions du Canton.

La mise en place du projet total est estimée à 1,85 million. Il fait partie du plan d'investissement. Les réalisations feront ultérieurement l'objet d'un préavis distinct. Le crédit d'étude qui fait l'objet du préavis PR 22.02 PR permettra de financer :

- La démarche consultative destinée à l'entier de la population en 2022, y compris sa partie événementielle ;
- L'élaboration du plan directeur des espaces publics ;
- L'élaboration d'avant-projets, de démarches participatives ultérieures, spécifiques à ces projets et les procédures de permis de construire ;
- La communication générale du projet.

j) Mise en œuvre

On peut constater que lorsqu'il n'y a pas de parc public, les cours d'école prennent le relai et jouent un rôle d'accueil important. La rénovation des cours d'écoles et des espaces publics sont vraiment attendus. De ce fait, les services se questionnent sur la vitesse de mise en place : pour l'instant le rythme prévu est de deux places par an, avec des priorisations. Mais il serait également envisageable de commencer par la base partout et ensuite terminer plus tard.

A la suite de cette démarche, deux sites pilotes ont été définis pour les raisons suivantes :

La placette de la Villette

L'aménagement actuel n'est vraiment pas optimal, la taille semblait intéressante à l'échelle de quartier. De plus, il y a un potentiel lié à la présence du commerce de proximité ainsi que d'une travailleuse sociale.

Le site sportif des Isles

Ce dernier est très utilisé, par des jeunes sportifs actifs, mais peu par les riverains. L'idée est de rendre ce terrain intéressant pour un public plus divers : crèches, UAPE, clubs sportifs sur place. De plus, la végétalisation y semble prioritaire : il y a très peu d'ombre et il fait vite très chaud. L'idée est donc de redynamiser et ouvrir l'espace à des besoins plus larges. L'invitation à une rencontre a été envoyée aux habitant-e-s du quartier. Les projets sont en cours sur ces deux sites.

D'autre part, des sites « éclair » ont été déterminés. Il s'agit de zones où des ajustements simples sont possibles et qui peuvent répondre à des besoins rapidement. Des aménagements y seront réalisés cet automne : Près du Canal et Parc du Mujon, (quartier des Cygnes). La réactivité de la Ville était importante pour les personnes interrogées.

Dans la troisième phase, il s'est agi de croiser les lignes directrices et de spatialiser les plans d'actions des différents services (ex : culture, sport, végétalisation,...). Dans ce cadre, quatre services ont été consultés : Culture, Sport, JECOS et STE. Prendre en compte leurs avis, dès la phase de planification fait toute l'originalité de ce projet. Et permet une bonne transversalité.

Ce projet pilote de la Confédération fait rayonner Yverdon qui a d'ailleurs reçu le prix « Rue de l'avenir ». Il permet également de participer à des rencontres annuelles très enrichissantes avec les autres villes porteuses de projets d'aménagements urbains. Les délais exacts d'exécution seront précisés dans le plan directeur.

3.2. COURS D'ECOLE

En 2023, deux cours d'école ont été réaménagés :

- La Villette
- Les Jordils

a) *La Villette*

Le projet a fait l'objet d'une démarche participative et a été soutenu à hauteur de 44'000.- par la bourse Roger Federer, ainsi que par la fondation RADIX qui « contribue à la création de conditions de vie, de travail, de loisirs favorables à la santé. Elle renforce les compétences des individus et des communautés en matière de bien-être et santé. La fondation est responsable de différents centres de compétences et consiste en une palette d'offres, comprenant la promotion du mouvement et d'une alimentation saine, la promotion de la santé physique et sexuelle, la prévention des addictions et des violences.

Elle soutient la mise en œuvre d'une promotion de la santé durable, coordonnée dans toute la Suisse et adaptée aux besoins régionaux. Elle est présente dans les quatre régions linguistiques ».

Dans le cas de la Villette, cette fondation a accompagné les enseignant-e-s pour mener la consultation auprès des enfants. Tous les élèves ont été consultés et ont pu faire des propositions.

Avant les nouveaux aménagements, la cour de la Villette était pavée et ne bénéficiait que d'un toboggan et d'une fontaine. La planification de cette réfection était donc prioritaire.

Dans ce projet, les Services des énergies, de la police, des sports et JECOS ont travaillé ensemble parce qu'il s'agissait d'un lieu sensible. Mais ce sont les services des bâtiments et STE qui ont été les leaders principaux. Ils ont fait part aux enseignant-e-s des contraintes dont il fallait tenir compte pour dialoguer. Des échanges réguliers ont ensuite eu lieu entre les deux parties, les enseignant-e-s se faisant les représentant-e-s de l'établissement au groupe de travail inter-services.

Un tout ménage a été ensuite envoyé aux riverain-e-s, les invitant à une séance d'information. Cependant, seules cinq personnes se sont déplacées. L'enjeu pour la Municipalité était d'informer la population et lui présenter le projet. Les quelques cinq riverain-e-s présent-e-s étaient inquiet-e-s du bruit généré par le terrain de sport. Il n'y eut toutefois pas d'opposition au projet, pendant la mise à l'enquête publique.

Aménagement

Il était important de réaliser un aménagement qui corresponde à la fois aux besoins des élèves et enseignant-e-s et en même temps aux habitant-e-s du quartier. Les usager-ère-s devaient pouvoir s'identifier à ce lieu. C'est pourquoi un aménagement thématique a été réalisé. Il a été inspiré par le fait que les oiseaux se regroupaient autour de la petite fontaine de la cour et que la Grande Cariçaie était toute proche.

Par conséquent, des cabanes en forme de nichoir ont été implantées et des nichoirs ont été accrochés à divers endroits.

Les jeux tiennent compte des normes de sécurité. Les niveaux de difficulté sont adaptés à l'âge des enfants, afin de les stimuler. Le sol mou est recouvert de liège

plutôt que de copeaux, ces derniers ne se prêtant pas en raison de la proximité des jeux avec l'entrée de l'école. Les enfants ont participé, avec STE à la plantation des mûriers dans la cour, afin d'offrir un coin ombragé.

A l'arrière du collège, il est prévu de rénover les terrains de sport et d'en profiter pour repenser l'espace afin d'en diversifier les usages. Actuellement, ce sont souvent les mêmes enfants qui occupent l'ensemble du terrain. En attendant la réfection de ce lieu, un projet de diversification des activités physiques pendant les récréations est mené.

b) Les Jordils

Ce projet n'a pas fait l'objet d'une démarche participative. Le réaménagement de cette cour devait se faire rapidement, car les installations en place se sont soudainement dégradées. Les services ont opté pour un aménagement similaire à celui en place, car il était très apprécié.

Aménagement

Cependant, quelques ajustements ont été faits : les chevaux de bois à bascule, plus aux normes n'ont pas été remplacés ; l'orientation du toboggan a changé de sorte qu'il ne devienne pas brûlant avec le soleil ; la cabane a été restaurée ; des jeux d'équilibre et de force ont été ajoutés et finalement une table de pique-nique et des bancs ont été installés, favorisant la convivialité tant pour les enfants que pour les adultes. Les Services auraient souhaité végétaliser davantage l'ensemble de la cour, mais des contraintes, comme un accès pour les pompiers ont réduit la plantation d'arbres à l'extrémité de la cour, côté rue des Jordils. Des buissons à fruits ont tout de même pu être plantés.

Il est prévu que les élèves des différentes classes fassent une fresque.

Pour l'aménagement des futures cours d'école, la Municipalité pense procéder de la même manière, calibrant la participation en fonction des objectifs. Le processus est toujours le même :

- Informer
- Consulter
- Co-construire
- Co-décider
- Participer au chantier

3.3. HOPP-LA

Le projet d'aménagement du Parc des Quatre Marronniers est soutenu par la Fondation Hopp-là dont le but est de favoriser les activités inter-générationnelles. C'est un partenaire et non un prestataire. Elle n'étudie ni ne réalise le projet, mais donne des conseils. Elle participera à hauteur de CHF 60'000.- pour financer la formation de moniteurs-trices, des cours d'activités physiques intergénérationnelles.

Le Service des sports a rencontré cette fondation, lors de séminaires, à Macolin. Cette structure est une référence en Suisse en matière d'intergénérationnel dans l'aménagement de parcs publics en lien avec l'activité physique.

Publics cibles

Les publics cibles étant les seniors et les enfants, les avis des établissements scolaires (21 élèves), des locataires et résident-e-s de l'EMS des Quatre Marronniers, des membres du COSY ont été sollicités. Des seniors yverdonnois ont été impliqués via les réseaux sociaux, ainsi que par l'entremise du Service des sports.

Une quarantaine de personnes réparties dans trois ateliers se sont réunies à trois reprises entre mai et juin 2023. Le Bureau SALTO a été mandaté pour la mise en œuvre de la démarche participative. Les participants ont travaillé sur trois thèmes :

- Faire connaissance et rêver

Le jeu du cône permettait de partager des souvenirs en lien avec l'usage du parc, ensuite les participants ont échangé sur leur manière d'utiliser ce lieu aujourd'hui. Enfants et seniors ont finalement dû choisir parmi des images d'aménagement et dire leurs préférences.

- Explorer le parc

Le Service des travaux a présenté la biodiversité du parc et des activités intergénérationnelles ont été testées. Un jeu de piste a mis en évidence les forces et faiblesses de cet espace. En ont découlé un certain nombre de propositions.

- Esquisser le programme

Des activités intergénérationnelles ont été une nouvelle fois testées, les souhaits d'activités ont été formulés par des récits à partir de pictogrammes et enfin les souhaits d'aménagement ont été dessinés sur des vues du parc, permettant ainsi leur localisation.

Résultats de cette démarche

Mettre l'accent sur les arbres et les fleurs et aménager ce parc de telle sorte qu'il soit habité par de petits animaux

Equiper ce lieu en tyroliennes, balançoires, cabanes dans les arbres etc... Il sera important d'évaluer dans quelle mesure ce matériel n'entre pas en conflit avec les activités intergénérationnelles. Il est à relever que chaque génération a ses propres activités. Pendant que les enfants se balancent, les seniors jouent à la pétanque ou discutent.

C'est pourquoi on parle plus d'utilisation intergénérationnelle que d'activités intergénérationnelles.

Deux ateliers créatifs, avec l'appui d'un architecte sont prévus. Il s'agira de choisir les aménagements et définir leur localisation dans le parc. Enfin, une séance de présentation publique sera organisée.

IV. CONCLUSION

Si la Municipalité peut regretter que la COGE ne soit pas allée visiter tous les services, la COGE a osé, cette année, prendre des sujets très politisés, en se focalisant sur les démarches participatives. La Commission a ainsi pu comprendre les choix faits, les difficultés rencontrées, les biais, mais également les avantages qu'il y a à faire participer la population, la rendant partie prenante dans certains projets.

LA COMMISSION DE GESTION, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES, ET SOUS RÉSERVE DU RESPECT DES RÉPONSES APPORTÉES À L'OBSERVATION DANS LE PRÉSENT RAPPORT, VOUS PROPOSE, MADAME LA PRÉSIDENTE, MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS, D'APPROUVER LA GESTION DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE 2023.

V. RESUME DES OBSERVATIONS ET DES VŒUX 2023

Observation 1.2023 : La COGE invite la Municipalité à entreprendre une enquête de satisfaction auprès des partenaires directs de l'office du logement d'ici fin 2024.

Observation 2.2023 : La COGE invite la Municipalité à poursuivre les efforts pour trouver une solution durable à ce problème en veillant à ce que les services travaillent de concert.

Observation 3.2023 : La COGE invite la Municipalité à se positionner clairement pour aboutir à une diminution des membres nommés par la Municipalité au sein du conseil de fondation de la Maison d'Ailleurs.

Observation 4.2023 : La COGE invite la Municipalité à répondre aux non-conformités du projet de Parking de la Place d'Armes découlant de l'examen préalable du Canton, sans attendre le sort qui sera donné à l'initiative populaire déposée en décembre 2023. La Municipalité est notamment invitée à réaliser sans délai les différentes études d'impact (charge de trafic, stationnement, environnement et bruit).

Observation 5.2023 : La COGE invite la Municipalité à contrôler systématiquement, avant toute mise à l'enquête, les plans d'affectation afin d'éviter de se retrouver dans une situation similaire à Sports 5.

Observation 6.2023 : Au vu du statut transitoire de « Sports 5 », la COGE invite la Municipalité à établir une planification afin que le nouveau plan d'affectation puisse être réalisé dans les meilleurs délais.

Observation 7.2023 : La COGE invite la Municipalité à contacter les groupes politiques afin de proposer une présentation des démarches participatives par le Service de la Durabilité.

Observation 8.2023 : La COGE invite la Municipalité à réduire autant que possible les biais de la représentativité dans les démarches participatives qu'elle réalise, par exemple :

- en développant une collaboration avec le Conseil des jeunes et les écoles comme le Gymnase, la HEIG-VD, le CPNV (en cas de sous-représentation des jeunes) ;
- en développant une collaboration avec les associations de quartier (en cas de sous-représentation des habitant·e·s) ;
- en développant une collaboration avec le JECOS et les communautés étrangères (en cas de sous-représentation des personnes allophones) ;
- en diversifiant les jours de consultation proposés ;
- en diversifiant les modalités de communication.

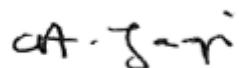
Vœu 1.2023 : La COGE invite la Municipalité à différencier clairement, dans son rapport de gestion les entités communales pures des associations et fondations subventionnées par la Commune d'Yverdon-les-Bains, ainsi que des associations intercommunales.

Vœu 2.2023 : La COGE invite la Municipalité à vulgariser son rapport.

Voeu 3.2023 : La COGE invite la Municipalité à rendre compte dans ses prochains rapports de gestion de manière claire et pragmatique alloués à l'ADNV.

La Présidente de la COGE,

Claude-Anne JAQUIER

Handwritten signature of Claude-Anne Jaquier in black ink.

Yverdon-les-Bains, le 1^{er} avril 2024